



# **Manuel du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Première édition**

**Septembre 2020**



**DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE PAIX**



**Produit par :**

Bureau des affaires militaires,  
Département des opérations de paix  
Secrétariat de l'ONU  
One UN Plaza, New York, NY 10017  
Tél. 917-367-2487

**Approuvé par :**

Jean-Pierre Lacroix,  
Secrétaire général adjoint aux opérations de paix/Chef du Département des opérations de paix.

Septembre 2020.

Contact : toutes les demandes de renseignements concernant le présent manuel et/ou les demandes de modifications ou de commentaires sont à adresser à l'équipe d'évaluation, Bureau des affaires militaires (Département des opérations de paix).

Historique : cette première édition du Manuel du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies vient compléter le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix publié en mai 2019.

Date de révision : Septembre 2023

Référence : 2020.15

Imprimé au Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York

## Avant-propos

*Cette première édition du Manuel du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies marque une évolution en matière de renseignement dans les missions des Nations Unies. Le recours au renseignement, à la surveillance et à la reconnaissance nous permet de mieux comprendre l'environnement dans lequel nous opérons et c'est une contribution essentielle à la protection des civils et à la sécurité de notre propre personnel.*

*Le présent manuel s'appuie sur le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix et est conçu avant tout pour aider le personnel exerçant des fonctions dans le domaine du renseignement militaire au niveau des secteurs et des forces dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De manière plus générale, toutes les composantes de la mission, civiles et en uniforme, doivent pouvoir recourir aux capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance de la mission pour obtenir des réponses à leurs questions. Ce manuel sera donc utile aux personnes qui ne participent pas directement aux activités de gestion du renseignement, de surveillance et de reconnaissance.*

*Je tiens à remercier le Bureau des affaires militaires d'avoir dirigé l'élaboration de ce manuel, en collaboration avec des partenaires du Secrétariat de l'ONU. Plusieurs missions de maintien de la paix ont apporté un soutien précieux en veillant à ce que le manuel réponde véritablement aux besoins des personnes auxquelles il s'adresse. Je remercie également neuf États Membres, qui ont consacré du temps à l'élaboration du manuel et mis à disposition les compétences de leurs spécialistes, et sans lesquels ce projet n'aurait pu être mené à bien. Le Département des opérations de paix se penchera bientôt sur la rédaction d'un manuel destiné aux unités déployées dans les missions de maintien de la paix.*

*Les missions de maintien de la paix des Nations Unies opèrent dans des environnements de plus en plus instables et complexes. Il est donc essentiel que nous tirions le meilleur parti des capacités susceptibles de permettre une meilleure appréciation de la situation, de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et de faciliter l'exécution d'opérations et d'activités touchant la protection des civils. Ce manuel contribue directement à ces efforts et témoigne de la professionnalisation croissante du maintien de la paix et du renseignement dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.*



Jean-Pierre Lacroix  
Secrétaire général adjoint  
aux opérations de paix



## Préface

*Je suis extrêmement heureux de présenter ce premier Manuel du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il marque un grand pas en avant en matière de renseignement aux fins du maintien de la paix et renforce notre professionnalisme pour opérer dans cet environnement complexe.*

*Il n'aurait pas pu être élaboré sans le soutien des États Membres et des missions de maintien de la paix, dont la contribution a permis de faire de ce manuel un outil efficace et utile.*

*Le présent manuel est un document vivant qui vient compléter le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix publié en mai 2019. Nous continuerons à affiner les deux afin qu'ils restent pertinents face aux défis des opérations de maintien de la paix.*



Carlos Humberto Loitey  
Sous-Secrétaire général  
aux affaires militaires  
Conseiller militaire  
Département  
des opérations de paix



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
Renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix – Principes fondamentaux.....	6
<b>CHAPITRE UN.....</b>	<b>8</b>
1. Renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix : politique et orientations .....	8
1.1. Objet et portée.....	8
<b>CHAPITRE DEUX.....</b>	<b>10</b>
2. Aspects fondamentaux du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance ..	10
2.1. Le processus du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance .....	10
2.2. Définitions .....	10
2.3. Commandement et contrôle des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance des Nations Unies .....	13
2.4. Rôle des responsables de la mission .....	14
<b>CHAPITRE TROIS.....</b>	<b>15</b>
3. Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance dans la pratique .....	15
3.1. Besoins en renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix .....	15
3.2. Traduction des besoins prioritaires en renseignement en besoins en renseignement spécial, puis en éléments essentiels d'information .....	16
3.3. Plan d'acquisition d'informations de la force .....	17
3.4. Hiérarchisation .....	19
3.5. Liste d'acquisition d'informations de la force.....	20
3.6. Le processus d'affectation des tâches.....	22
3.7. Les phases d'analyse .....	24
3.8. Diffusion .....	24
3.9. Conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance ..	25
3.10. Participation au conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance.....	26
3.11. Format du conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance.....	26
Exemple de processus mené au sein du conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance .....	28
<b>CHAPITRE QUATRE.....</b>	<b>31</b>
4. Les disciplines du renseignement dans les opérations de maintien de la paix .....	31
4.1. Le renseignement géospatial.....	31
4.2. L'interception des transmissions.....	33

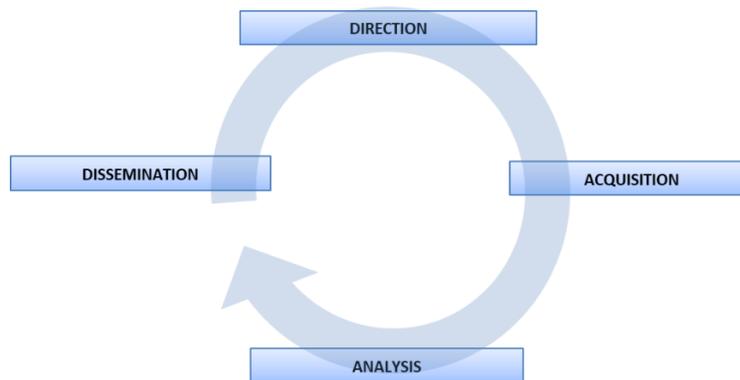
4.3. Le renseignement de source humaine.....	34
4.4. Le renseignement tiré du domaine public .....	35
<b>CHAPITRE CINQ.....</b>	<b>37</b>
5. Fonctions du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance .....	37
5.1. Gestion des besoins en matière de renseignement au niveau de la force .....	37
Responsable du plan d'acquisition d'informations .....	37
Responsable des demandes d'information.....	38
5.2. Gestion de l'acquisition de l'information au niveau de la force .....	40
La section des plans de renseignement, surveillance et reconnaissance .....	40
Le centre d'opérations de renseignement, surveillance et reconnaissance .....	41
<b>CHAPITRE SIX.....</b>	<b>44</b>
6. Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance au service de la mission dans son ensemble .....	44
6.1. Renseignement, surveillance et reconnaissance au service de la cellule d'analyse conjointe de la mission et la police des Nations Unies .....	44
6.2. Renseignement, surveillance et reconnaissance au niveau du bataillon.....	45
<b>CHAPITRE SEPT .....</b>	<b>47</b>
7. Rôle des unités de renseignement, surveillance et reconnaissance dans le processus..	47
7.1. Vue d'ensemble.....	47
7.2. Les unités de drones aériens.....	47
7.3. Les unités d'aéronefs pilotés utilisés aux fins de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.....	48
7.4. L'équipe de terrain en charge du renseignement de source humaine .....	49
7.5. Les patrouilles de reconnaissance à longue portée .....	50
<b>CHAPITRE HUIT .....</b>	<b>52</b>
8. Résumé.....	52

## INTRODUCTION

### Renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix – Principes fondamentaux

Le présent manuel a pour objectif d'aider le personnel exerçant des fonctions dans le domaine du renseignement au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à gérer les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance disponibles dans ce contexte. Il est à lire à la lumière du Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix.

L'expression « renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix » a deux significations fondamentales. Elle décrit d'une part les différentes entités chargées d'obtenir les renseignements, telles que les systèmes de drones aériens ou les patrouilles de reconnaissance de longue portée, mais désigne également le processus de gestion des acquisitions. On appelle renseignement, surveillance et reconnaissance l'ensemble des moyens mis en œuvre pour réaliser l'étape d'acquisition dans le cycle orientation-acquisition-analyse-diffusion de l'ONU.



**Figure 1 : le cycle du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Le cycle du renseignement militaire est décrit dans le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix, le présent manuel étant destiné à aider le personnel des Nations Unies dans l'acquisition des renseignements nécessaires pour « permettre une meilleure appréciation de la situation, de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et de faciliter l'exécution d'opérations et d'activités touchant la protection des civils ». La gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance est un des moteurs du cycle du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix dont la finalité est de soutenir le processus de prise de décisions militaires de l'ONU. La contribution du cycle du renseignement militaire à ce processus décisionnel est détaillée au chapitre 10 du Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix.



**Figure 2 : flux du processus de prise de décisions militaires**



Le présent manuel analyse les fonctions liées au renseignement, à la surveillance et à la reconnaissance exercées par les différentes composantes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment les responsables de la mission, les personnes travaillant activement dans le renseignement, toute personne susceptible d'avoir besoin de l'appui des services de renseignement et celles impliquées dans la fourniture de moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dans ces opérations.

Il est important de noter que le renseignement de l'ONU peut différer des méthodologies nationales, ce manuel étant conçu pour permettre au personnel de l'ONU de combler le fossé entre les deux. Par ailleurs, chaque mission est organisée d'une manière qui lui est propre et le présent outil pourra servir de référence en matière de principes et de procédures, sachant qu'ils peuvent subir de légères adaptations pour répondre aux besoins spécifiques de la mission.

## CHAPITRE UN



### 1. Renseignement, surveillance et reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix : politiques et orientations

#### 1.1. Objet et portée

**1.1.1.** Du fait de l'extrême proximité des activités de renseignement militaire et de celles de renseignement, surveillance et reconnaissance, les deux partagent de nombreux principes. Les objectifs primordiaux du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix sont de mieux apprécier les situations, de mieux assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, et de faciliter l'exécution des activités et des opérations touchant la protection des civils mandatées par le Conseil de sécurité. Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance sont les instruments qui permettent l'appréciation des situations et viennent étayer les décisions de l'Organisation. Ce qui suit s'applique donc aussi bien au renseignement, à la surveillance et à la reconnaissance qu'au renseignement militaire. Plus spécifiquement, l'objectif est de :

- Fournir des produits qui permettent une meilleure appréhension de la situation et l'établissement de prévisions, de manière à faciliter la planification et la prise de décisions sur le plan militaire. Les commandants qui ont accès à des renseignements de bonne qualité sont mieux à même de prendre des décisions appropriées ;
- Lancer des alertes rapides lorsque la vie de membres du personnel des Nations Unies, qu'ils soient en tenue ou civils, est menacée ;
- Lancer des alertes rapides en cas de menace pour la vie de membres de la population locale, à l'appui de la protection des civils. En complément, lancer des alertes rapides en cas de destruction prévue d'éléments d'infrastructure essentiels ou de ressources naturelles nécessaires ;
- Permettre aux dirigeants des missions de mieux appréhender les changements d'orientation stratégique et de contexte opérationnel grâce à l'identification précoce de tendances et de menaces pertinentes. Cela facilite ensuite la détection des risques et des possibilités offertes en matière de protection du personnel des Nations Unies et des civils, dans les limites du mandat des missions.

**1.1.2.** Et pourtant le renseignement, la surveillance et la reconnaissance d'une part, et le renseignement militaire d'autre part sont deux choses distinctes. Les services de renseignement, par l'intermédiaire de leur unité d'analyse, ont pour mission de faciliter l'appréciation des situations, de déclencher des alertes rapides en cas de menace pour la vie et de permettre aux dirigeants des missions de mieux appréhender le contexte. Pour ce faire, ils s'appuient sur les unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance pour dresser le tableau d'ensemble du renseignement. Il est à noter que l'affectation des tâches de renseignement, surveillance et reconnaissance n'est pas l'apanage de la composante militaire de la mission.

**1.1.3.** Au sein de la mission, le centre d'analyse conjointe de la mission et la police des Nations Unies peuvent également solliciter le soutien des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance pour recueillir des informations en leur nom par l'intermédiaire de l'U2 (l'entité spécialisée dans le renseignement militaire opérant au niveau

des états-majors des forces). Ce processus doit être clairement établi dans le contexte de la mission, de manière à ce que toutes les composantes civiles et en uniforme puissent demander des informations devant être acquises par les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Il est essentiel que l'entité de renseignement militaire chargée de la gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance applique un processus clair de hiérarchisation afin que toutes les demandes puissent être validées et classées par ordre de priorité<sup>1</sup>. La mission ne disposera jamais de moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance suffisants pour répondre à toutes les exigences, d'où l'importance de cette hiérarchisation dans la gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance.

**1.1.4.** Le présent manuel insiste sur les principes fondamentaux et les processus afférents au renseignement, à la surveillance et à la reconnaissance dans le contexte des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Certaines missions sont dotées de capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance si réduites que la structure du renseignement ne comporte aucun élément dédié, alors que d'autres disposent d'une section entière à cet effet. Ce manuel a pour but de fournir des conseils à toutes les missions sur la façon de gérer le renseignement, la surveillance et la reconnaissance de manière à tirer le meilleur parti de cette ressource limitée.

---

<sup>1</sup> Le chapitre 3 est axé sur la hiérarchisation.

## CHAPITRE DEUX



### 2. Aspects fondamentaux du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance

#### 2.1. Le processus du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance

**2.1.1.** Le processus du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance est conçu pour répondre aux questions posées par les services de renseignement. Il est important qu'il soit mis en place au sein de la mission de maintien de la paix pour permettre à quiconque de poser une question à laquelle l'U2<sup>2</sup> tentera de répondre en recourant aux ressources de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dont dispose la mission. L'essentiel des tâches affectées aux unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance trouve son origine dans le plan d'acquisition d'informations de la mission, mais ces unités auront également à répondre à des demandes d'information qu'il leur appartiendra de hiérarchiser par rapport aux autres tâches. La troisième grande source d'affectation de tâches est l'ensemble des indicateurs et avertissements, dont les priorités devront là encore être fixées par rapport aux autres tâches.

**2.1.2.** La gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance est un processus complexe que le présent manuel vise à simplifier autant que possible pour permettre aux missions des Nations Unies d'établir ou d'affiner les processus existants et d'optimiser les ressources. Pour fixer les priorités et avoir une compréhension claire du mandat et des activités de la mission, il est indispensable de faire preuve de discernement.

**2.1.3.** Les activités de renseignement dans les opérations de maintien de la paix doivent être menées dans le plein respect des droits fondamentaux, notamment des droits à la vie privée, à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, et en veillant tout particulièrement à ne pas faire courir de danger aux sources, avérées ou potentielles, d'information. Les détails des activités de renseignement ne doivent en aucun cas être divulgués à des acteurs extérieurs à la mission qui entretiennent des relations sensibles avec des partenaires.

#### 2.2. Définitions

**2.2.1. Besoin essentiel du commandant en information (BECI).** Un besoin essentiel du commandant en information peut être tout ce que les responsables de la force considèrent comme nécessaire pour prendre des décisions efficaces et en temps opportun, et ne se limite pas nécessairement à des questions en rapport avec les services de renseignement. Cependant, aux fins du présent manuel, l'U2 est censé se concentrer sur les besoins essentiels du commandant en information relevant du renseignement. Il est à noter que très souvent l'U2 devra définir ces besoins essentiels au nom des responsables et obtenir leur approbation avant d'agir.

**2.2.2. Besoin prioritaire en renseignement.** Un besoin prioritaire en renseignement découle principalement des BECI, mais peut également dériver des orientations stratégiques des dirigeants de la force. Là encore, il appartient à l'U2 de les définir au nom des dirigeants puis de les réexaminer régulièrement afin d'en garantir la pertinence. Les besoins prioritaires en

<sup>2</sup> Le service opérant au niveau des états-majors des forces est l'U2 ; au niveau des secteurs : le G2 ; au niveau des bataillons : le S2

renseignement constituent le fondement de l'acquisition et il est donc essentiel d'y consacrer du temps pour s'assurer qu'ils sont bien conçus et reflètent véritablement les besoins de la force. La bonne gestion des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dépend grandement de la capacité à hiérarchiser les tâches d'acquisition et, à ce titre, les besoins prioritaires doivent traduire les priorités de la force pour garantir une coordination appropriée. Voir le paragraphe 3.2 pour de plus amples détails.

**2.2.3. Besoin en renseignement spécial.** Chaque besoin prioritaire en renseignement se décompose à son tour en plusieurs besoins en renseignement spécial qui renvoient au besoin prioritaire. Le but de cette décomposition est de permettre à l'U2 d'arriver au stade où les unités d'acquisition peuvent commencer à répondre aux besoins prioritaires en renseignement. Les besoins en renseignement spécial sont les mieux structurés sur le plan thématique pour appuyer ce processus. Leur hiérarchisation est également essentielle à ce stade pour parvenir à une gestion efficace des moyens d'acquisition. Voir le paragraphe 3.2 pour plus de détails.

**2.2.4. Élément essentiel d'information.** L'élément essentiel d'information est le stade final du besoin prioritaire en renseignement, il s'agit en fait de l'ensemble des questions individuelles qui seront affectées aux moyens d'acquisition. Ces éléments essentiels d'information se rapportent à un besoin en renseignement spécial, qui lui-même se rapporte à un besoin prioritaire. Une fois encore, il est important que cette structure soit claire et que les priorités soient fixées de manière judicieuse pour parvenir à une gestion efficace du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance. Il n'existe pas de règles concernant le nombre d'éléments essentiels d'information en rapport avec un besoin en renseignement spécial ou le nombre de besoins en renseignement spécial liés à un besoin prioritaire. Chaque mission est confrontée à des problèmes différents qui affectent sa capacité à remplir le mandat : il n'y a donc pas de bonne ou mauvaise réponse. Voir le paragraphe 3.2 pour plus de détails.

**2.2.5. Demande d'information.** Le processus de demande d'information permet à toute personne ou entité de la mission de poser une question nécessitant une réponse de la part des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance placés sous le commandement et le contrôle de la mission. Ces demandes ne sont pas cantonnées à l'aspect militaire de la mission ; un processus bien établi doit permettre à toutes les composantes civiles et en uniforme de la mission de soumettre une demande d'information, qui peut être hiérarchisée par rapport aux éléments essentiels d'information afin de permettre une affectation efficace des tâches de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

**2.2.6. Indicateurs et avertissements.** Un indicateur est un comportement ou un événement observable qui laisse augurer un résultat particulier, ou qui confirme ou infirme la ligne de conduite d'un acteur. En général, la cellule de renseignement militaire devrait veiller à ce que les indicateurs soient liés à une zone d'intérêt particulier répertoriée, où ces comportements et événements sont observables.

**2.2.7. Zone d'intérêt particulier répertoriée.** Les zones d'intérêt particulier répertoriées sont des zones ou points géographiques où l'on s'attend à observer ou à acquérir les éléments d'information requis. À titre d'exemple, après avoir été informé de l'emplacement potentiel d'un engin explosif improvisé (EEI), la surveillance de la route en question pourrait permettre de vérifier le signalement, car la population locale n'utilisera probablement pas cet itinéraire si l'engin a été placé pour frapper des soldats de la paix. Le suivi continu des indicateurs contribue à empêcher les surprises, tant sur le plan opérationnel que sur le plan tactique. La surveillance continue des indicateurs peut aider à prévenir les imprévus opérationnels ou tactiques. Pour

une compréhension plus détaillée des zones d'intérêt particulier répertoriées, voir le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix.

**2.2.8. Besoin en renseignement.** Dans le contexte du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance, le besoin en renseignement est à la base de l'affectation des tâches à une unité d'acquisition<sup>3</sup>. Le besoin en renseignement est généré soit à partir d'un élément essentiel d'information, d'une demande d'information ou d'un indicateur ou avertissement. Une fois devenu besoin en renseignement, son origine n'a plus d'importance jusqu'au moment où l'acquisition est terminée et qu'il s'agit de déterminer si la question a reçu une réponse. Tous les besoins en renseignement sont classés par ordre de priorité afin de les affecter de la manière la plus efficace possible aux unités d'acquisition.

**2.2.9. Plan d'acquisition d'informations.** Le plan d'acquisition d'informations répertorie tous les besoins prioritaires en renseignement, besoins en renseignement spécial et éléments essentiels d'information et spécifie le type d'acquisition (par discipline de renseignement) à même de répondre aux éléments essentiels d'information et le délai imparti pour ce faire. Ce plan d'acquisition d'informations est un document évolutif qui doit être révisé officiellement à intervalles réguliers, idéalement tous les trimestres, afin d'assurer un équilibre entre un plan d'acquisition d'informations trop figé et le délai nécessaire pour répondre aux éléments essentiels d'information. Habituellement, plusieurs plans d'acquisition d'informations devraient être en vigueur au sein de la mission, notamment au niveau de la force, du secteur et du bataillon.

**2.2.10. Liste d'acquisition d'informations.** La liste d'acquisition d'informations est la liste quotidienne de tous les besoins en renseignement dont l'acquisition est prévue un jour donné. Il s'agit d'une combinaison des éléments essentiels d'information, des demandes d'information et des indicateurs et avertissements, qui sont devenus besoins en renseignement dans le processus de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et qui ont été hiérarchisés en conséquence. La liste d'acquisition d'informations est une liste des besoins en renseignement confiés aux unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance de la mission. L'établissement des priorités est une opération importante car il permet aux responsables de l'affectation des tâches de renseignement, surveillance et reconnaissance de comprendre facilement les informations à acquérir en premier lieu.

**2.2.11. Tâches planifiées.** Les tâches de renseignement, surveillance et reconnaissance planifiées sont celles répertoriées dans la liste d'acquisition d'informations et dont la réalisation est prévue le lendemain.

**2.2.12. Tâches affectées de manière dynamique.** L'affectation dynamique est nécessaire lorsqu'un incident de haute priorité se produit et qu'il est nécessaire de réaffecter à des missions prioritaires des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance qui travaillaient sur la liste d'acquisition. Dans un tel cas, la hiérarchisation précise des besoins en renseignement est essentielle pour bien comprendre l'impact de l'affectation dynamique des tâches. Les personnes impliquées dans la planification et l'exécution de la liste d'acquisition d'informations doivent rapidement déterminer si une ressource précédemment affectée à une tâche sur la base de la liste peut répondre à des besoins hautement prioritaires et si une autre ressource peut être réaffectée pour prendre en charge les besoins en renseignement de priorité la plus élevée. Dans les missions de faible envergure, il se peut que la liste d'acquisition

<sup>3</sup> Il convient de noter que dans les composantes civiles de la mission, l'expression « besoin en renseignement » peut couvrir des besoins très divers et que les expressions détaillées ici peuvent ne pas être utilisées ou l'être dans un contexte différent. Il est important pour l'U2 de clarifier ce point lorsque la tâche est reçue d'environnements non militaires afin d'éviter toute confusion.

d'informations ne soit pas complétée ce jour-là, et qu'il faille modifier la liste du lendemain pour tenir compte de l'absence d'acquisition résultant de l'affectation dynamique de certaines tâches.

### **2.3. Commandement et contrôle des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance des Nations Unies**

**2.3.1.** Il importe d'avoir une compréhension claire des concepts de commandement et de contrôle des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et de la faculté à en affecter les moyens aux différents niveaux organisationnels. Dans certaines missions, des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance seront en place à tous les niveaux – force, secteur et bataillon – et chacun dans la mission devrait pouvoir bénéficier de l'ensemble des informations acquises, quelle qu'en soit l'origine. L'important est de mettre en place un système permettant de le faire de la manière la plus transparente possible pour la personne qui formule la demande. Cette personne ne doit en aucun cas être confrontée à la complexité de la méthode utilisée pour répondre à sa question. Un commandement et un contrôle efficaces permettent de satisfaire à cette exigence.

**2.3.2.** La façon la plus concrète de gérer les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance consiste à mettre en place un commandement centralisé et une structure de contrôle décentralisée. Dans la pratique, cela signifie que la Directrice ou le Directeur, voire la Cheffe ou le Chef de l'appui à la mission est responsable et rend compte de l'utilisation et de la répartition efficaces des moyens contractuels ou militaires de renseignement, de surveillance et de reconnaissance des Nations Unies<sup>4</sup>, mais que le processus d'affectation des tâches à ces moyens doit être mené à un niveau inférieur et géré par la personne responsable du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance au nom de l'U2.

**2.3.3.** Dans le cas du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix, la force doit commander les moyens de la mission au nom de la Directrice ou du Directeur, voire de la Cheffe ou du Chef de l'appui à la mission, ces moyens étant contrôlés au niveau approprié, en fonction de la tâche. Ainsi, une unité de drones aériens de classe III doit être contrôlée au niveau de la force et affectée à des missions de renseignement de haut niveau. Mais dans certains cas, il peut s'avérer plus judicieux de déléguer temporairement le contrôle de la ressource pour soutenir une activité ou une opération à l'échelon sectoriel. Des unités tactiques de renseignement, de surveillance et de reconnaissance plus petites seront commandées et contrôlées à un niveau inférieur (secteur ou bataillon), tout en restant disponibles pour accomplir des tâches confiées par des entités d'échelon supérieur ou inférieur au niveau de contrôle.

**2.3.4.** La nécessité de déterminer si la tâche assignée à une unité d'acquisition a été menée à terme est implicite dans le commandement et le contrôle. L'U2 (ou le G2 (au niveau du secteur) ou S2 (au niveau du bataillon) en cas de délégation du contrôle) est le mieux placé pour déterminer si le besoin en renseignement a été satisfait, ce qui nécessitera une coordination avec la personne à l'origine du besoin en renseignement. Si ce dernier n'a pas été satisfait, il devra être réalloué.

**2.3.5.** En résumé, une gestion efficace des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance nécessite une bonne compréhension du commandement et du contrôle. Elle ne doit pas être un processus complexe et, une fois bien établie, elle permet une flexibilité optimale

---

<sup>4</sup> Autorité, commandement et contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 25 octobre 2019.

pour tirer le meilleur d'une ressource limitée. La délégation effective du commandement et du contrôle par la Directrice ou le Directeur, voire la Cheffe ou le Chef de l'appui à la mission, et l'utilisation efficace des BECI et des besoins prioritaires en renseignement libèrent les dirigeants de la mission de la nécessité d'intervenir dans les décisions de routine concernant les modalités d'affectation des tâches de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

## **2.4. Rôle des responsables de la mission**

**2.4.1.** Les responsables de la mission jouent un rôle clé dans la conduite des opérations de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. L'ensemble du processus vise à remédier aux manques d'informations et ces ressources limitées doivent être gérées de manière appropriée, sur la base de priorités claires, telles qu'établies dans le plan d'acquisition d'informations. Les BECI sont un aspect essentiel de ce processus car ils fournissent à l'U2 des orientations et des consignes précises sur ce qui est important pour les responsables de la force. Le recours aux capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance doit être fondé sur une hiérarchisation des tâches, sous peine de voir des ressources précieuses utilisées à mauvais escient. Chaque mission entreprise par une entité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance doit avoir pour origine une demande. De cette manière, les hauts responsables de la mission peuvent être informés de l'utilisation de leurs ressources et sont en mesure d'ajuster leurs priorités si un manque d'information n'est pas comblé.

## CHAPITRE TROIS



### 3. Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance dans la pratique

#### 3.1. Besoins en renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix

##### Besoin essentiel du commandant en information

**3.1.1.** Les BECI doivent être relativement larges et couvriront des aspects très divers. En y répondant, le processus de renseignement, de surveillance et de reconnaissance facilitera la prise de décision. Ces besoins essentiels doivent englober tous les points ayant une incidence sur la capacité de la commandante ou du commandant de la force ou de la cheffe ou du chef de mission à remplir le mandat. Il peut s'agir de la nécessité de comprendre les conditions météorologiques saisonnières ou l'impact humanitaire, d'en savoir plus sur les ambitions de groupes armés, de la nécessité de soutenir les activités électorales ou simplement d'informations relatives aux forces des Nations Unies.

##### Besoin prioritaire en renseignement

**3.1.2.** Une fois que les BECI ont été recensés et évalués par les responsables de la mission, les besoins prioritaires en renseignement peuvent être développés et activement gérés dans le cadre du plan d'acquisition d'informations. Chaque BECI peut être composé en plusieurs besoins prioritaires en renseignement et il est important que ces besoins prioritaires soient hiérarchisés dès le départ, afin de parvenir à des affectations de tâches de renseignement, de surveillance et de reconnaissance aussi efficaces que possible.

##### Besoin en renseignement spécial

**3.1.3.** Lorsque les besoins prioritaires en renseignement sont déterminés, ils sont décomposés en besoins en renseignement spécial, plus détaillés et eux aussi classés par ordre de priorité. Par exemple, le besoin prioritaire en renseignement relatif aux groupes armés sera trop général pour que les services de renseignement, surveillance et reconnaissance puissent agir efficacement, d'où la nécessité de le décomposer en besoins en renseignement spécial précisant davantage les données à recueillir. Dans cet exemple, les besoins en renseignement spécial se concentreront sur les groupes à titre individuel et pourront inclure un volet sur les groupes inconnus ou la menace de groupes d'autres pays qui se déplacent dans la zone de la mission.

##### Élément essentiel d'information

**3.1.4.** Les besoins en renseignement spécial sont ensuite eux-mêmes décomposés en éléments essentiels d'information, qui sont en fait les questions spécifiques auxquelles les services de renseignement, de surveillance et de reconnaissance sont chargés de répondre. Pour rester dans le thème des groupes armés, le besoin en renseignement spécial pourrait concerner un nouveau groupe armé opérant dans le pays, appelé groupe armé X. Dans les premiers stades de l'acquisition d'informations sur ce groupe armé X, les éléments essentiels d'information doivent énoncer des questions telles que « qui est le chef du groupe armé X ? », « quels sont les principaux objectifs du groupe armé X ? », « comment le commandement et le

contrôle sont-ils exercés au sein du groupe armé X ? » ou encore « quelles sont les limites régionales d'action du groupe armé X ? ».

**3.1.5.** Lorsque les réponses à ces éléments essentiels d'information commencent à être fournies, le plan d'acquisition d'informations est actualisé au cours du processus d'examen formel. Dès lors qu'une question a été résolue, par exemple une fois que le ou les chefs du groupe armé X ont été identifiés, elle n'est plus considérée comme un élément essentiel d'information. Les éléments essentiels d'information s'affinent à mesure que des renseignements à propos du groupe armé X sont collectés. Si l'objectif de la mission est la réintégration du groupe armé X, le besoin en renseignement spécial nécessitera peut-être un ajustement pour se concentrer sur cet aspect et les éléments essentiels d'information tourneront davantage autour des modalités par lesquelles la mission encourage la réinsertion des différents éléments du groupe armé X.

### 3.2. Traduction des besoins prioritaires en renseignement en besoins en renseignement spécial, puis en éléments essentiels d'information

**3.2.1.** On trouvera ci-après un exemple de besoin prioritaire en renseignement décomposé en besoins en renseignement spécial, puis en éléments essentiels d'information. Il ne s'agit pas d'un cas de portée générale mais il démontre le niveau de détail requis des éléments essentiels d'information pour parvenir à une liste d'acquisition d'informations concrète, à laquelle il est effectivement possible d'apporter des réponses. La numérotation du besoin prioritaire en renseignement, des besoins en renseignement spécial et des éléments essentiels d'information est importante car elle permet à l'équipe de renseignement, surveillance et reconnaissance de déterminer très rapidement à quoi rattacher les éléments essentiels d'information lorsqu'elle vérifie que la réponse à la question a été communiquée à l'organisation appropriée.

Besoin prioritaire en renseignement	Besoins en renseignement spécial	Éléments essentiels d'information
1 Menaces contre un camp de personnes déplacées	1.1 Dynamiques ethniques ou tribales	1.1.1 Quelle est la répartition ethnique dans le camp de personnes déplacées ?
		1.1.2 Y a-t-il des conflits entre des groupes ethniques ou des tribus dans le camp de personnes déplacées ?
		1.1.3 Y a-t-il des preuves de changements dans la répartition des groupes ethniques ou tribus à l'intérieur du camp de personnes déplacées ?
		1.1.4 Quels sont les effectifs des groupes ethniques ou des tribus à proximité immédiate du camp de personnes déplacées ?
		1.1.5 La taille des groupes ethniques ou des tribus à proximité immédiate du camp de personnes déplacées a-t-elle changé ?
		1.1.6 Qui sont les dirigeants des groupes ethniques locaux ou des tribus installés à proximité du camp de personnes déplacées ?
	1.2 Activité de groupes armés dans la zone	1.2.1 Quels groupes armés opèrent dans la région ?
		1.2.2 Quelles sont les tactiques, techniques et procédures en usage dans les groupes armés connus ?
		1.2.3 Quelle taille ont les groupes armés dans la région ?
		1.2.4 L'un des groupes armés entretient-il des relations avec la communauté locale, l'ONU ou le pays hôte ?
		1.2.5 Quels sont les capacités d'armement de ces groupes armés ?
		1.2.6 Des indicateurs de combat sont-ils associés aux groupes armés en termes d'uniformes ou de vêtements ?
		1.2.7 Où sont basés les groupes armés ?
	1.3 Considérations météorologiques	1.3.1 À quelle période correspond la saison des pluies ?
		1.3.2 Combien de temps dure la saison des pluies ?
		1.3.3 En quoi le camp de personnes déplacées est-il menacé d'inondation ?
		1.3.4 Dans quel état sont les routes d'accès au camp de personnes déplacées ?

	1.4 Relations des personnes déplacées avec les organismes des Nations Unies et les institutions nationales	1.4.1 Existe-t-il des preuves de l'existence de propagande ou de médias visant le camp de personnes déplacées (positifs ou négatifs) ?
		1.4.2 Les personnes déplacées soutiennent-elles l'ONU et les institutions nationales ?
		1.4.3 Le pays assure-t-il la sécurité du camp de personnes déplacées ?
		1.4.4 Des ONG sont-elles actives dans le camp de personnes déplacées ou dans la région ?
	1.5 Principaux dirigeants du camp de personnes déplacées	1.5.1 Y a-t-il des responsables identifiables dans le camp de personnes déplacées ?
		1.5.2 Existe-t-il des preuves de réunions officielles tenues dans le camp de personnes déplacées ?
		1.5.3 Les dirigeants ont-ils des liens politiques évidents ?
		1.5.4 Quelle est l'opinion des médias à propos des dirigeants du camp de personnes déplacées ?
		1.5.5 Les dirigeants suivent-ils un programme ou des objectifs précis ?
		1.5.6 Les dirigeants sont-ils en relation, de quelque manière que ce soit, avec des groupes armés ?
	1.6 Liberté de circulation	1.6.1 Existe-t-il des zones d'accès restreint à l'intérieur du camp de personnes déplacées ?
		1.6.2 Qui contrôle les zones d'accès restreint ?
		1.6.3 Existe-t-il des preuves de taxation illégale à l'intérieur du camp de personnes déplacées ?

**Figure 3 : les débuts du plan d'acquisition d'informations de la force**

**3.2.2.** Les responsables de la mission n'ont pas à se préoccuper du niveau de détail du plan d'acquisition d'informations. C'est aux professionnels du renseignement qu'il appartient de développer les besoins prioritaires en renseignement et de les faire approuver, avant qu'ils soient convertis en besoins en renseignement spécial puis en éléments essentiels d'information. Les besoins en renseignement spécial et les éléments essentiels d'information sont à usage interne et facilitent l'action des services de renseignement dans le cadre du plan d'acquisition d'informations.

### 3.3. Plan d'acquisition d'informations de la force

**3.3.1.** Le plan d'acquisition d'informations est le document vivant qui regroupe l'ensemble des besoins prioritaires en renseignement, des besoins en renseignement spécial et des éléments essentiels d'information, auxquels l'unité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance est capable d'apporter des réponses. Le plan d'acquisition d'informations au niveau de la force doit être géré par un ou une responsable rendant compte de sa mise en œuvre devant l'U2. Les secteurs et les bataillons devraient disposer de leur propre plan d'acquisition d'informations, axé sur les besoins prioritaires en renseignement du commandant du secteur et du commandant du bataillon, et géré par le G2 et le S2 respectivement. Leur perspective sera sensiblement plus régionale, mais le concept reste le même. Les secteurs ou bataillons peuvent disposer de leurs propres moyens organiques de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, utilisables dans le cadre de leur plan d'acquisition d'informations. Ils peuvent également adresser une demande d'information à la force ou à un autre secteur et requérir leur aide pour répondre à des éléments essentiels d'information.

**3.3.2.** Dans sa forme la plus simple, le plan d'acquisition d'informations est une feuille de calcul répertoriant tous les besoins prioritaires en renseignement, les besoins en renseignement spécial et les éléments essentiels d'information ainsi que les disciplines d'acquisition appropriées capables d'apporter des réponses aux éléments essentiels d'information. Pour assurer le contrôle du processus, il convient de répondre aux questions suivantes relatives au plan d'acquisition d'informations :

- **Qui** peut obtenir les informations ?
- **Quelles informations** faut-il acquérir ?
- **Où** les obtenir : en principe des zones d'intérêt particulier répertoriées ?
- **Comment** la protection et la confidentialité des sources et des informations sensibles sont-elles assurées ?
- **Quand** l'information est-elle requise (au plus tard ou temps limite d'utilité de l'information) ?
- **Comment** l'unité d'acquisition doit-elle diffuser les informations recueillies ?

**3.3.3.** Le plan d'acquisition d'informations dans son ensemble est un document de gestion de l'U2 et ne devrait pas être utilisé pour l'affectation des tâches, étant trop complexe à interpréter et à mettre en œuvre par les entités d'acquisition individuelles. Pour communiquer les tâches à accomplir à chaque service d'acquisition, le meilleur moyen est la liste d'acquisition d'informations. Nous l'examinerons plus en détail dans le présent chapitre.

**3.3.4.** Le tableau ci-dessous est un exemple de rubriques du plan d'acquisition d'informations. La section relative à « l'unité d'acquisition » évoque à titre indicatif les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance *susceptibles* de répondre à la question et a pour seul but de faciliter l'élaboration de la liste d'acquisition d'informations. Il en va ainsi lorsque la tâche est affectée à une unité. La colonne Zone d'intérêt particulier répertoriée se rapporte à une zone géographique telle que définie par l'U2. La différence entre la colonne « Au plus tard » et « Temps limite d'utilité de l'information » est la durée accordée aux analystes pour traiter les informations requises. Par exemple, une analyse détaillée d'un village vulnérable aux violations humanitaires sera longue à réaliser pour générer un produit de bonne qualité mettant en évidence les axes d'attaque les plus probables. Si l'on prévoit que le village sera attaqué le 1er juin, il est inutile d'acquérir des images pour étayer l'exercice le 1er juin car le temps ne suffira pas pour analyser les informations.

Besoin prioritaire en renseignement	Besoins en renseignement spécial	Éléments essentiels d'information	Unité d'acquisition				Considérations sur la protection des sources	Zone d'intérêt particulier répertoriée	Au plus tard	Temps limite d'utilité de l'information
			Compagnie A	Compagnie B	Système de drone aérien	Service des opérations de l' ONU				

**Figure 4 : suggestion de structure du plan d'acquisition d'informations**

**3.3.5.** Il est très peu probable qu'une mission des Nations Unies dispose de suffisamment de moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance pour collecter toutes les informations nécessaires à la satisfaction des éléments essentiels d'information. Cependant, il est important de disposer d'un plan d'acquisition d'informations complet pour aider la mission à

comprendre les lacunes dans les capacités d'acquisition. Par exemple, si plusieurs éléments essentiels d'information ne peuvent être satisfaits que par l'imagerie géographique et des informations géospatiales et que la mission ne dispose pas de moyens d'acquisition en la matière, il lui est difficile de justifier un besoin de capacités d'acquisition supplémentaires si elle n'a pas de preuves à l'appui de cette lacune. Un relevé systématique chronologique montrant les lacunes persistantes des capacités de renseignement est une information de gestion importante pour les responsables de la mission. Le chapitre 4 traite en détail de l'affectation adéquate des tâches en fonction des disciplines du renseignement.

### 3.4. Hiérarchisation

**3.4.1.** La hiérarchisation effective des besoins en renseignement est essentielle pour combler efficacement les lacunes en matière de renseignement. Il n'existe pas de liste de contrôle simple facilitant le processus de hiérarchisation des priorités et il est donc essentiel que les personnes en charge de la gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance aient une compréhension claire des priorités de la mission, pour dresser une liste d'acquisition d'informations précise. Le mandat de la mission doit être au cœur de la formulation des priorités de haut niveau et les priorités essentielles établies par la politique de renseignement de la mission de maintien de la paix, notamment l'exigence de privilégier la protection des civils, doivent être dûment prises en compte dans le processus.

**3.4.2.** Bien que le plan d'acquisition d'informations de la force soit un élément très important du processus et qu'il illustre les lacunes en termes d'informations au sein de la mission, le processus d'acquisition ne peut pas être axé exclusivement sur lui. Ce plan doit être la base de la hiérarchisation des autres exigences de la mission qui nécessitent le soutien du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance. La mission mènera par ailleurs des opérations ou des activités humanitaires qu'il convient d'appuyer par des actions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance afin d'améliorer la prise de décision. Il est important que la section renseignement, surveillance et reconnaissance soit représentée lors des réunions de planification et de mise à jour de la mission afin de garantir une bonne compréhension des priorités de cette dernière.

**3.4.3.** Il n'est pas opportun pour les responsables de la mission de participer aux décisions relatives à la hiérarchisation des besoins en renseignement en vue d'établir la liste d'acquisition d'informations. Un processus doit donc être mis en place au sein de la section du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance pour définir les modalités de la hiérarchisation. Avec le plan d'acquisition d'informations comme base pour la hiérarchisation, l'U2 dispose d'un point de départ. Il lui est ainsi plus facile d'ajouter des exigences supplémentaires à la liste des besoins en renseignement. À défaut, il faudrait répondre à une liste pléthorique de questions. Si l'U2 commence par les besoins en renseignement du plan d'acquisition d'informations, la majorité des questions seront déjà classées par ordre de priorité.

**3.4.4.** Le discernement militaire est indispensable pour déterminer comment classer par ordre de priorité dans la liste les besoins en renseignement générés à partir des demandes d'information et des indicateurs et avertissements. Les besoins du plan d'acquisition sont déjà hiérarchisés et l'accent devra être placé sur le classement des autres besoins en renseignement pour aboutir à la liste d'acquisition d'informations. Des facteurs tels que la zone géographique, le délai, la menace pour la vie, la planification du soutien aux opérations futures et l'accès à d'autres moyens d'acquisition sont tous à prendre en considération.

**3.4.5.** La manière la plus efficace de mener à bien cette opération est de confier à une seule personne la responsabilité de produire la liste d'acquisition d'informations. Aux premiers stades de la mise en place du processus, une deuxième personne devra vérifier et, le cas échéant, formuler des critiques quant aux priorités accordées. Confier la production de la liste d'acquisition d'informations à une équipe est un gaspillage de temps. Une fois le processus bien établi et la hiérarchisation des priorités régulièrement approuvée, une vérification croisée peut être menée si nécessaire.

**3.4.6.** Un élément clé pour déterminer la pertinence du processus de hiérarchisation consiste à tenir une base de données répertoriant les tâches de la liste d'acquisition menées à bien chaque jour. La consignation précise des besoins en renseignement satisfaits et de ceux qui ne le sont pas est essentielle pour garantir l'adéquation du processus de hiérarchisation des priorités et pour recenser les lacunes émergentes en matière de capacités d'acquisition. S'agissant de l'adéquation du processus de hiérarchisation, s'il apparaît que les besoins en renseignement liés aux indicateurs et avertissements ne reçoivent jamais de réponse, il se peut qu'un biais subconscient ait favorisé soit les besoins en renseignement liés aux éléments essentiels d'information soit ceux liés aux demandes d'information.

### 3.5. Liste d'acquisition d'informations de la force

**3.5.1.** Quelle que soit l'origine du besoin en renseignement, une liste complète doit être tenue, avec l'ordre des priorités, pour faciliter l'élaboration de la liste d'acquisition d'informations. Cette dernière permet d'attribuer les besoins en renseignement aux capacités d'acquisition les plus appropriées. Elle doit être relativement simple et ne pas comporter de détails sophistiqués susceptibles de semer la confusion dans l'esprit de l'unité d'acquisition. Elle doit se concentrer sur les questions qui, quoi, où, quand et comment.

Réf du plan d'acquisition d'informations	Besoin en renseignement	Indicateurs de notification	Unité d'acquisition				Demandé par	Diffusion
			Compagnie A	Compagnie B	Système de drones aériens	Capacités d'observation des Nations Unies		

**Figure 5 : suggestion de structure de la liste d'acquisition d'informations**

**3.5.2.** L'unité chargée de répondre aux besoins en renseignement examinera l'ensemble des renseignements qu'elle a été chargée de recueillir pour le jour donné<sup>5</sup> et prévoira de répondre au plus grand nombre avec un maximum d'efficacité. Il est important d'inclure la colonne « Demandé par » pour permettre à l'unité d'acquisition de planifier efficacement son action et de s'assurer qu'elle respecte les délais du client.

<sup>5</sup> Il est à noter que, par nature, certaines unités de renseignement, surveillance et reconnaissance seront sur le terrain pendant plusieurs jours, un point dont il faut en tenir compte lors de l'affectation de tâches à ces unités.

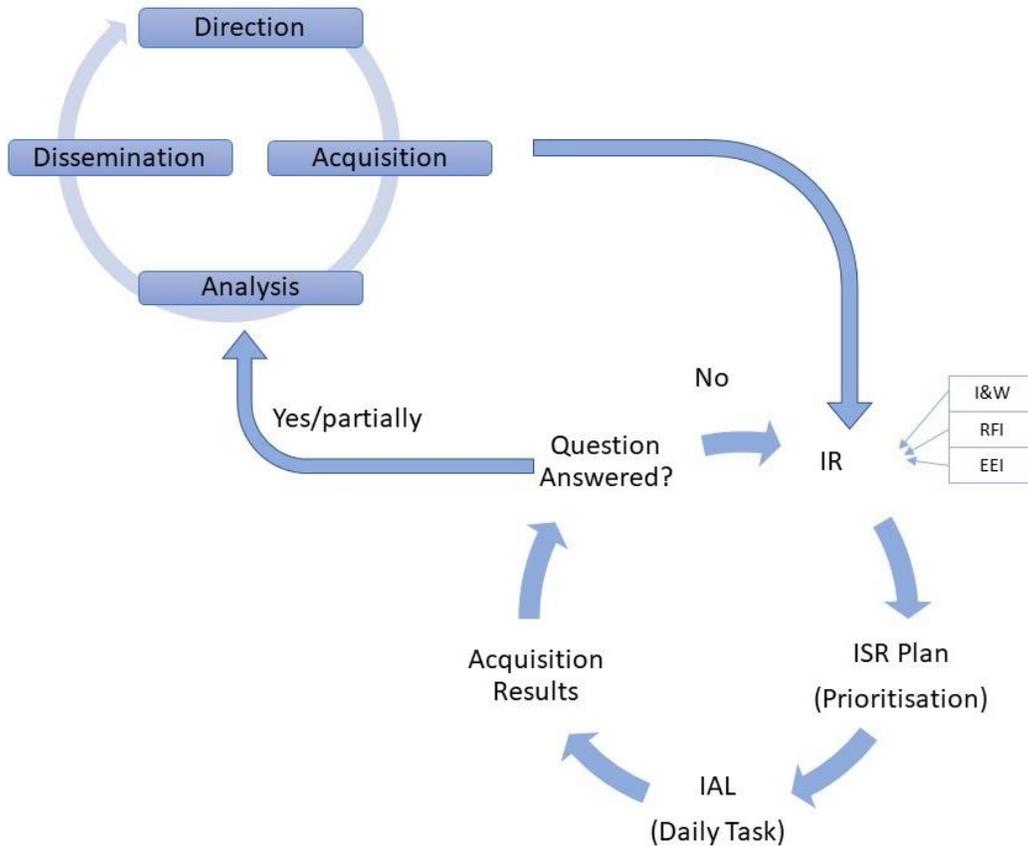
**3.5.3.** Une fois que le besoin en renseignement est intégré dans les tâches quotidiennes affectées à l'unité d'acquisition, celle-ci doit être préparée à l'analyse des informations qu'elle recueille conformément au besoin en renseignement, en se concentrant spécifiquement sur les « indicateurs de notification »<sup>6</sup>. Au niveau des détails du besoin en renseignement, il convient de tenir compte de la rapidité de réponse et du format requis. À titre d'exemple, si l'unité à l'origine de la demande a besoin de la réponse au plus vite, les informations peuvent lui être communiquées oralement par radio, sous forme écrite ou par messagerie, par exemple Skype for business. Ce détail devrait figurer dans la colonne « Diffusion ».

**3.5.4.** Il n'est pas toujours nécessaire de fournir un produit de renseignement formel, mais après transmission de l'information, il est important que l'unité d'acquisition vérifie auprès du client qu'elle répond bien à son besoin en renseignement. Ceci fait, le centre d'opérations du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance doit être informé de la réussite de l'acquisition. En cas de succès avéré, le besoin en renseignement peut être retiré de la liste d'acquisition d'informations. Dans le cas contraire, il devra être reclassé dans la liste d'acquisition d'informations du lendemain.

**3.5.5.** Le graphique suivant illustre le processus de renseignement, surveillance et reconnaissance et son lien avec le cycle du renseignement militaire. Le processus de renseignement, surveillance et reconnaissance prend en charge le volet « acquisition » du cycle de renseignement et transmet des informations pour permettre la réalisation de l'analyse. Le point de départ habituel de ce processus est la formulation du besoin en renseignement, celui-ci étant ensuite classé par ordre de priorité avec les autres besoins en renseignement pour donner naissance à un plan. Ce plan est ensuite développé en une liste quotidienne d'acquisition d'informations, qui représente les tâches affectées aux diverses unités d'acquisition. Les résultats de la liste d'acquisition d'informations sont analysés et les clients des besoins en renseignement sont consultés pour déterminer si les informations acquises répondent à leurs attentes. Dans l'affirmative, le besoin en renseignement est considéré comme satisfait ; en cas de satisfaction partielle, le besoin sera adapté pour cibler la partie non satisfaite puis soumis à nouveau pour classement par ordre de priorité ; si les informations collectées ne répondent pas au besoin exprimé, le besoin en renseignement est soumis à nouveau dans son intégralité pour hiérarchisation.

---

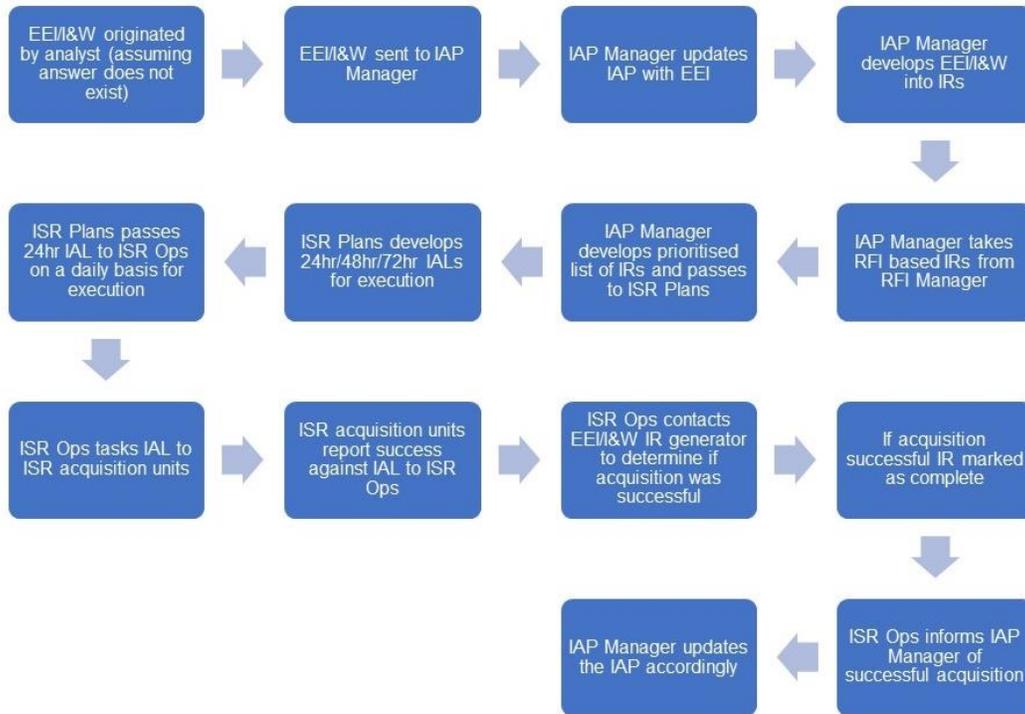
<sup>6</sup> Les indicateurs de notification sont à développer par l'équipe de renseignement, surveillance et reconnaissance pour s'assurer que l'unité d'acquisition inclut un maximum d'informations pour répondre au besoin en renseignement.



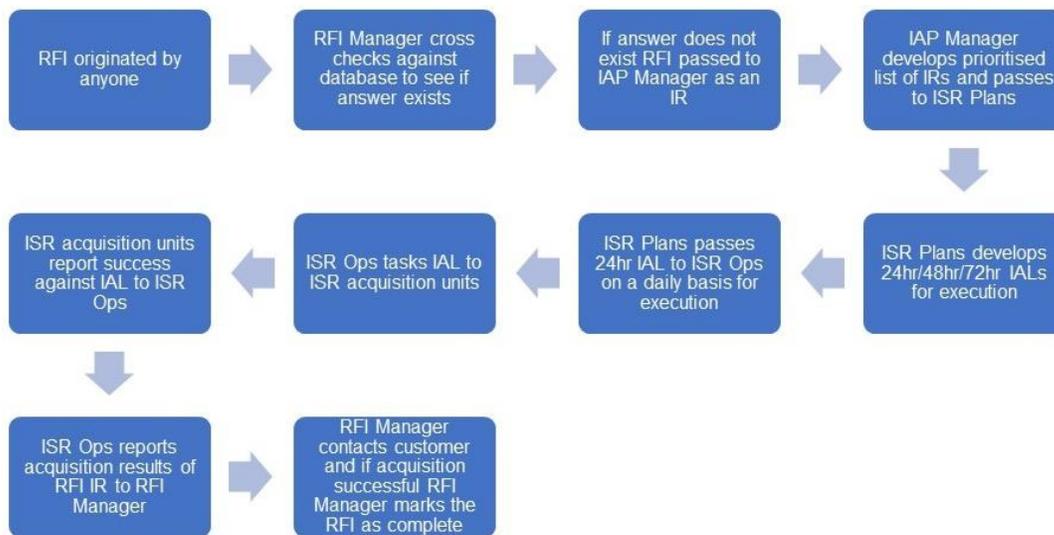
**Figure 6 : le processus de renseignement, surveillance et reconnaissance**

### 3.6. Le processus d'affectation des tâches

**3.6.1.** Un besoin en renseignement prendra une voie légèrement différente selon ses origines. S'il émane d'éléments essentiels d'information ou d'indicateurs et avertissements, tous deux générés par les services de renseignement de l'organisation, il suivra le même chemin. Par contre, s'il découle d'une demande d'information, il adopte une approche légèrement différente. Les organigrammes suivants illustrent le cheminement de chacun et peuvent être utilisés pour développer le processus de gestion des besoins en renseignement.



**Figure 7 : cheminement des éléments essentiels d’information ou des indicateurs et avertissements**



**Figure 8 : cheminement des demandes d’information**

**3.6.2.** Quelle que soit l’origine de la demande d’information, une bonne communication est indispensable tout au long du processus pour avoir une idée précise de la nature de l’acquisition prévue et effectuée. Elle est essentielle au cours de la phase des résultats pour s’assurer que tous les acteurs s’accordent clairement sur la réussite de l’acquisition et éviter toute répétition inutile de la tâche.

### 3.7. Les phases d'analyse

**3.7.1.** Dans le cadre du processus d'acquisition, il est important de définir les différentes phases d'analyse afin de fournir un cadre de compréhension commun à l'unité d'acquisition concernée, à ses clients et à la cheffe ou au chef du renseignement. Ce cadre est à utiliser pour la grande majorité des acquisitions. Cependant, les unités en mission de reconnaissance sur le terrain ou les agentes et agents du renseignement de source humaine s'efforceront de transmettre les informations sensibles dans les temps impartis, sachant que les rapports définitifs et complets seront souvent établis hors des délais spécifiés ci-dessous. Les phases suivantes permettent de déterminer les temps de réponse et le format à utiliser par les unités d'acquisition pour la diffusion des réponses aux besoins en renseignement.

Phase	Temps de réponse	Format	Niveau de détail
1	Immédiatement – dans les 10 minutes	Message vocal ou texto	Menace pour la vie ou information urgente
2	Dans les 2 heures suivant l'évènement	Texte ou produit de base	Information de base concernant un élément essentiel d'information, provenant probablement d'une source unique
3	Dans les 24 heures suivant l'évènement	Produit détaillé	Analyse détaillée de l'évènement, provenant éventuellement de sources multiples
4	Dans les 72 heures suivant l'évènement	Produit élaboré	Document provenant de sources multiples, avec analyse et évaluation détaillées

**Figure 9 : les phases d'analyse**

**3.7.2.** La liste d'acquisition d'informations doit préciser la phase d'exploitation escomptée de l'unité d'acquisition, sachant que plusieurs phases sont envisageables. À titre d'exemple, la génération d'un produit de phase 2 destiné à soutenir une planification immédiate peut être requise en attendant la fourniture d'un produit plus détaillé. Il est déraisonnable d'attendre d'une unité d'acquisition qu'elle produise un rapport de phase 4 si elle ne dispose pas des ressources appropriées. Ainsi, une unité de renseignement tactique doit être capable de produire un rapport élaboré de phase 4, alors qu'une unité de drones aériens ne pourra pas produire de rapport au-delà de la phase 3. Il est essentiel que la cheffe ou le chef du renseignement ait une excellente connaissance de toutes les unités d'acquisition de la mission afin de pouvoir gérer toutes les attentes en matière d'analyse.

### 3.8. Diffusion

**3.8.1.** Lorsqu'une réponse aura été apportée au besoin en renseignement conformément au niveau de phase défini, le processus passe à l'étape suivante : la diffusion. Dans tous les cas de figure, le gestionnaire du plan d'acquisition d'informations doit recevoir les produits générés afin d'actualiser le plan mais aussi de stocker les informations dans un système central pour référence future. Lorsque le besoin en renseignement en rapport avec un élément essentiel d'information ou une série d'indicateurs et avertissements est satisfait, le ou la responsable du plan d'acquisition d'informations peut acter la réalisation vérifiée de la tâche. Si le besoin en renseignement découle d'une demande d'information, seul la personne à l'origine de la demande pourra confirmer que la réponse est conforme à ses exigences.

**3.8.2.** Pour garantir un déroulement sans heurt du processus, il est essentiel que les modalités de diffusion soient précisées dans la demande d'information. C'est particulièrement crucial si

l'unité d'acquisition est censée diffuser des informations concernant une menace. Ainsi, si une unité de drones aériens est chargée de veiller à la sécurité du camp après que les services de renseignement aient signalé la présence d'un groupe armé de mortiers dans la zone mais qu'elle ne sait pas comment et à qui transmettre l'information, elle risque d'assister à une attaque sans avoir la possibilité d'alerter le camp. Le ou la responsable des demandes d'information joue un rôle essentiel dans ce processus : il lui incombe de rejeter toute demande d'information dépourvue des modalités de diffusion appropriées.

**3.8.3.** Une fois la diffusion achevée, le plan d'acquisition d'informations doit être mis à jour pour supprimer les besoins en renseignement complétés et ne conserver que ceux encore ouverts, et garantir ainsi la validité de la liste d'acquisition d'informations pour le lendemain. Lorsque le processus est bien établi, les listes d'acquisition peuvent être générées jusqu'à trois jours à l'avance et ne feront l'objet que d'ajustements mineurs en rapport avec les besoins en renseignement qui n'ont pu être satisfaits un jour donné. Le processus est dynamique, mais ne nécessite pas une gestion à la minute.

### **3.9. Conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance**

**3.9.1.** Pour informer la mission des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, il est utile d'en établir un résumé mensuel. Une présentation visuelle de la manière dont les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance sont utilisés aidera les dirigeants à déterminer la justesse de leurs priorités. Elle peut s'inscrire dans le contexte des réunions de routine de la mission sans pour autant donner lieu à une réunion d'information dédiée. Il peut souvent être intéressant de l'intégrer à des réunions rassemblant un public plus large, l'objectif étant de renforcer la visibilité du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance au sein de la mission, tout en respectant les exigences de confidentialité.

**3.9.2.** Cette information mensuelle des responsables de la mission peut être étayée grâce à la tenue régulière d'un conseil de gestion par l'équipe de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. La fréquence des réunions du conseil dépendra de l'ampleur des moyens d'acquisition dont dispose l'équipe susmentionnée et de la complexité de la mission. Ce conseil de gestion est un organe important du processus, il a pour rôle d'assurer une supervision efficace des activités et un commandement et un contrôle appropriés.

**3.9.3.** Le conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance peut être autonome ou intégré à d'autres réunions traitant du renseignement, telles que le mécanisme de coordination du renseignement dans les opérations de maintien de la paix. Dans certaines missions, la cellule d'analyse conjointe de la mission joue un rôle important au sein de ce mécanisme, dirigeant et supervisant le cycle du renseignement militaire au sein de la mission. Si ce mécanisme de coordination n'est pas en place dans la mission, le conseil de gestion devra être dirigé par la cheffe ou le chef de l'U2.

**3.9.4.** Le but du conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance est de valider les priorités à l'appui du développement de la liste d'acquisition d'informations. Cette liste est un processus quotidien, ce que le conseil de gestion ne doit pas être. La simple confirmation régulière de la validité des besoins prioritaires en renseignement et des priorités qui leur sont affectées permet à l'équipe de renseignement, de surveillance et de reconnaissance de disposer de directives et d'orientations claires. Le conseil de gestion peut également être le lieu de discussion des opérations à venir et du soutien du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance au processus de planification et d'exécution, contribuant

ainsi à la hiérarchisation des besoins en renseignement qui découleront des demandes d'information et des indicateurs et avertissements.

**3.9.5.** L'état des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance doit également y être discuté, afin de créer une vision commune de leur disponibilité et d'instaurer un mécanisme formel à même de gérer les problèmes persistants d'aptitude au service ou de vacances. Les insuffisances émergentes de capacités d'acquisition peuvent également être abordées pour aider les responsables de la mission à prendre des décisions à propos des demandes de soutien supplémentaire. Il n'y a pas de format officiel préconisé pour ce conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance, mais des suggestions sont formulées à l'annexe A du présent chapitre.

### **3.10. Participation au conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance**

**3.10.1.** Le conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance doit être dirigé par la cheffe ou le chef du renseignement, mais présidé au minimum par la cheffe ou le chef de l'U2. Une participation appropriée d'autres éléments de la mission, notamment la cellule d'analyse conjointe de la mission et la police des Nations Unies, est à encourager. Les principaux membres de l'équipe de renseignement, de surveillance et de reconnaissance sont tenus de faire rapport et leurs homologues des secteurs ainsi que les représentants de chacune des capacités d'acquisition y assisteront par visioconférence. La participation ne devrait pas se limiter aux personnes figurant sur la liste et devrait être encouragée dans toutes les composantes de la mission, en particulier l'U6 ou le service des technologies, car les renseignements, la surveillance et la reconnaissance sont tributaires de réseaux de communication efficaces. Dans les grandes missions, les responsables de la mission souhaiteront peut-être présider le conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance. Dans ce cas, le résumé mensuel d'activité ne sera plus nécessaire, car le recours par la mission au renseignement, à la surveillance et à la reconnaissance sera discuté à l'occasion des réunions du conseil et les responsables de la mission pourront y formuler des orientations et des instructions.

### **3.11. Format du conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance**

**3.11.1.** Le conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance devrait systématiquement débiter par une mise à jour des informations. L'idéal serait d'intégrer des membres de l'U2, de la cellule d'analyse conjointe de la mission et de la police des Nations Unies afin de dresser un tableau complet de l'activité et une évaluation commune de la mission. Les moyens d'acquisition de renseignements, de surveillance et de reconnaissance sont limités, il est donc primordial qu'ils soient mis en œuvre pour soutenir l'ensemble de la mission. Le conseil de gestion est un excellent mécanisme pour fédérer les éléments militaires, policiers et civils.

**3.11.2.** L'actualisation des informations doit être suivie par un examen de l'activité du mois précédent. Un bon paramètre à suivre est le pourcentage des acquisitions liées à des éléments essentiels d'information, des demandes d'information et des indicateurs et avertissements par rapport à l'activité totale. Ce ratio permet de déterminer si le niveau d'activité est approprié à la situation actuelle au sein de la mission. Si des efforts disproportionnés sont relevés dans certains domaines, des ajustements peuvent être apportés à la hiérarchisation.

**3.11.3.** Au sein du conseil de gestion, l'incapacité persistante à répondre aux besoins en renseignement doit déclencher une discussion approfondie sur les causes de cette impossibilité d'obtenir des informations. Un inventaire précis des problèmes d'acquisition devra être dressé, afin d'aider la mission à prendre des décisions sur les demandes de moyens d'acquisition supplémentaires et à définir les besoins pour combler les lacunes.

**3.11.4.** L'étape suivante au sein du conseil de gestion consiste à revoir au moins le volet « besoin prioritaire en renseignement » du plan d'acquisition d'informations. Il est inutile de le réexaminer dans son intégralité, il est trop détaillé pour cela, mais le conseil discutera des priorités de haut niveau et les ajustera le cas échéant. L'ensemble du plan d'acquisition d'informations doit faire l'objet d'un examen complet tous les six mois au moins, et dans l'idéal une fois par trimestre. Le but est de vérifier la pertinence de la hiérarchisation des tâches du plan d'acquisition d'informations.

**3.11.5.** À ce stade, il convient également d'évoquer les priorités de la mission pour le mois à venir, afin que tous les participants aient une idée claire des actions à venir. La présentation devrait préciser l'orientation opérationnelle et la situation humanitaire actuelle pour permettre une discussion sur les priorités relatives et faciliter l'élaboration de la liste d'acquisition d'informations. Il est par ailleurs important de gérer les attentes en matière de soutien de la part du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance. Ainsi, si la cellule de planification U35 attend le soutien d'une unité de drones aériens pour une opération, mais qu'une intensification de l'activité de personnes déplacées est jugée d'un niveau de priorité plus élevé, l'U35 doit le prendre en compte dans sa planification. Si l'unité de drones est jugée essentielle pour la protection de la force, il peut être judicieux de retarder l'opération prévue par la cellule U35 jusqu'à ce que le processus de vérification de l'activité des personnes déplacées soit terminé. Cela montre bien l'intérêt d'un soutien sans faille du conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans l'ensemble de la mission.

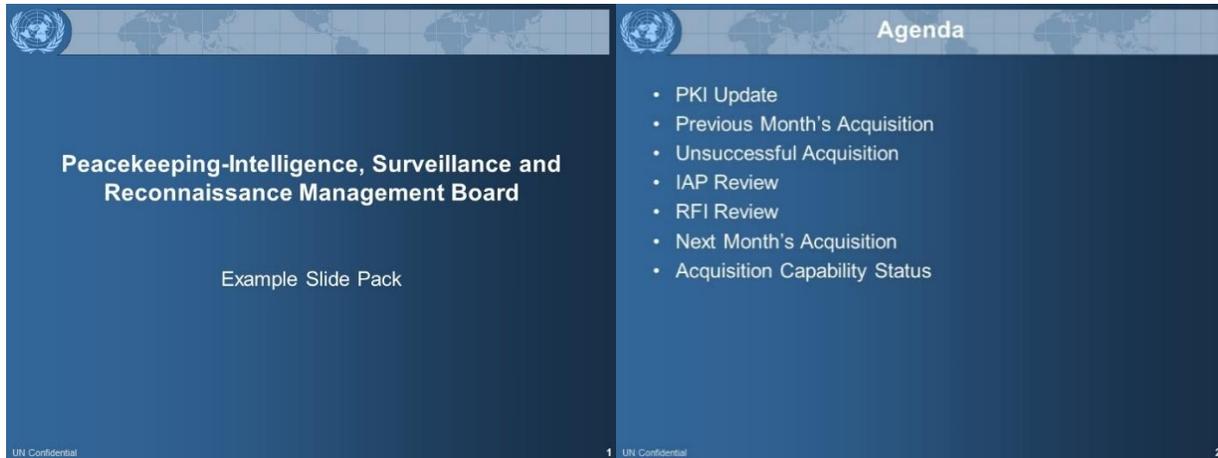
**3.11.6.** La dernière partie du conseil de gestion doit porter sur la disponibilité des capacités d'acquisition des services de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, dans la mesure la plus large possible. Les missions des patrouilles doivent être examinées en insistant sur le concept « chaque soldat est un capteur » et sur l'importance du compte rendu des patrouilles dans le processus. Dans les premiers temps, les rapports de patrouille peuvent être examinés et le plan d'acquisition d'informations mis à jour avec les informations pertinentes. À mesure que le processus gagne en maturité, les patrouilles peuvent se voir attribuer des tâches en fonction du plan d'acquisition d'informations.

**3.11.7.** Pour les moyens d'acquisition aéroportés, il est utile de gérer des données telles que les « heures consacrées à l'exécution des tâches » par rapport aux « heures de vol ». D'autres entités au sein de la mission sont tenues de recueillir de telles informations pour des raisons diverses, mais il incombe à l'U2 de garder une vue d'ensemble du niveau de réussite des divers moyens d'acquisition mis en œuvre. Pour la mission, cette perspective globale facilite la prise de décision quant à la viabilité à long terme des moyens.

**3.11.8.** À l'issue du conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance, les informations appropriées doivent être communiquées aux responsables de la mission pour appuyer le processus de hiérarchisation. Si la direction de la mission préside le conseil, ce retour d'information ne sera évidemment pas utile puisque tout aura été discuté lors de la réunion.

**Annexe A du Chapitre trois  
du Manuel du renseignement,  
de la surveillance  
et de la reconnaissance  
dans les opérations  
de maintien de la paix  
des Nations Unies**

**Exemple de processus mené au sein du conseil de gestion du renseignement,  
de la surveillance et de la reconnaissance**



<h3>Peacekeeping-Intelligence Update</h3> <ul style="list-style-type: none"><li>• JMAC Update</li><li>• Police Update</li><li>• Military Update</li></ul> <p>Briefed by analysts</p> <p>UN Confidential</p>	<h3>Previous Month's Acquisition</h3> <ul style="list-style-type: none"><li>• Breakdown of IR activity – IAP, RFI and I&amp;W</li><li>• Main areas of focus (geographically)</li><li>• Main emphasis of each discipline<ul style="list-style-type: none"><li>• Eg GPKI/HPKI</li></ul></li><li>• Examples of reporting</li><li>• Success stories</li></ul> <p>Briefed by ISR Ops</p> <p>UN Confidential</p>
<h3>Unsuccessful Acquisition</h3> <ul style="list-style-type: none"><li>• Percentage tasking unsuccessful by intelligence discipline or by capability<ul style="list-style-type: none"><li>• Small missions might only have UAS so report on that</li><li>• Airborne assets track hours tasked vs hours flown</li><li>• Recce patrol track number tasked with acquisition vs number of patrols reporting</li><li>• So what?</li><li>• Strategies for resolution</li></ul></li><li>• Report any trends</li></ul> <p>Briefed by ISR Ops</p> <p>UN Confidential</p>	<h3>IAP Review</h3> <ul style="list-style-type: none"><li>• To PIR level</li><li>• Is it still relevant?</li><li>• Is it still achievable?</li><li>• Track how many EEIs have been answered, by what</li></ul> <p>Briefed by IAP Manager</p> <p>UN Confidential</p>

<h3>RFI Review</h3> <ul style="list-style-type: none"><li>• Number of RFIs returned to unit for reworking</li><li>• Number of outstanding RFIs</li><li>• Number of RFIs answered in the past month</li></ul> <p>Briefed by RFI Manager</p> <p>UN Confidential 7</p>	<h3>Next Month's Acquisition</h3> <ul style="list-style-type: none"><li>• Geographic and operational focus</li></ul> <p>Briefed by ISR Plans</p> <p>UN Confidential 8</p>
<h3>Acquisition Capabilities Status</h3> <ul style="list-style-type: none"><li>• By acquisition unit<ul style="list-style-type: none"><li>• Serviceability issues</li><li>• Unit rotation issues</li></ul></li></ul> <p>Briefed by ISR Plans</p> <p>UN Confidential 9</p>	<h3>Any Questions?</h3> <p>UN Confidential 10</p>

## CHAPITRE QUATRE



### 4. Les disciplines du renseignement dans les opérations de maintien de la paix

Pour attribuer efficacement les diverses tâches en fonction des capacités d'acquisition des services de renseignement, il importe de connaître les points forts des différentes disciplines et de savoir laquelle est la plus à même de répondre aux besoins en renseignement.

La mission ne disposera pas nécessairement d'un large éventail de capacités dans ce domaine et devra faire le meilleur usage de celles à sa disposition. Il est donc essentiel de dresser un constat clair des lacunes en matière d'acquisition qui risquent de faire obstacle à la satisfaction des besoins en renseignement. Cette démarche facilite le recensement des capacités requises et permet de déterminer si elles peuvent être fournies par une solution contractuelle ou par un pays fournisseur de contingents.

On trouvera ci-après un bref aperçu des diverses disciplines du renseignement et des aspects à prendre en compte pour l'affectation des tâches.

#### 4.1. Le renseignement géospatial

**4.1.1.** Le renseignement géospatial fait référence aux informations obtenues par imagerie géographique et analyse de données géospatiales. Il comporte une sous-discipline, à savoir le renseignement imagerie. La différence entre les deux est simple : un produit de renseignement imagerie repose exclusivement sur l'imagerie, provenant au besoin de plusieurs sources, pour fournir une évaluation. Lorsque ce produit est complété par des données géospatiales, il devient un produit de renseignement géospatial. Prenons comme exemple la fourniture de produits tridimensionnels pour présenter une zone masquée située à proximité d'un point de contrôle. Le produit devra être une image visuelle mais comprendra des zones ombrées montrant ce qui n'est pas visible depuis le point de contrôle.

**4.1.2.** La génération d'un produit tridimensionnel nécessite impérativement des données de terrain pour permettre aux analystes géospatiaux de déterminer ce qui est, et n'est pas, visible à partir de différents emplacements. Ces données de terrain ne se limitent cependant pas à des relevés d'altitude. Elles comportent également des éléments tels que le couvert forestier, les cours d'eau et des échantillons de sol par exemple, qui sont tous essentiels pour comprendre la mission et faciliteront l'affectation des tâches de protection des civils.

**4.1.3.** La mission dispose de diverses capacités de renseignement géospatial, mais ces ressources sont généralement associées à des coûts. L'imagerie satellite est disponible auprès de la section de renseignement géospatial, intégrée au service des technologies. La section de renseignement géospatial aura facilement accès à une archive d'images utilisable pour éclairer la planification opérationnelle ou fournir une vue de référence permettant, en recourant à d'autres ressources de renseignement géospatial au sein de la mission, de voir l'évolution de la situation. Les satellites peuvent être chargés de collecter des images plus récentes, mais cette opération aura un coût et nécessitera l'aval de la Directrice ou du Directeur de l'appui à la mission, voire de la Cheffe ou du Chef de l'appui à la mission, par l'entremise du service des technologies. D'autres pistes sont à explorer avant de recourir aux images par satellite, comme vérifier notamment si ces images ne sont pas déjà disponibles via des ressources gratuites ou

si des capacités aéroportées, par exemple des systèmes de drones aériens, seraient en mesure d'acquies ces images.

**4.1.4.** Les images satellitaires sont parfaites pour couvrir une vaste zone, car elles sont relativement détaillées. Les systèmes d'imagerie par satellite à caractère commercial peuvent être classés en trois catégories : les systèmes électro-optiques, les systèmes infrarouges et les radars à synthèse d'ouverture, chacun présentant des avantages et des inconvénients. Les images satellitaires sont exploitées au mieux en recourant à des outils spécifiquement conçus à cet effet et permettant aux analystes de procéder à des ajustements pour en accentuer certains aspects. Les renseignements ainsi obtenus sont d'une valeur bien supérieure à ceux recueillis à l'aide d'outils basiques.

**4.1.5.** Les images produites par les systèmes électro-optiques sont les plus courantes, elles sont facilement comprises par les non-analystes car elles correspondent à des vues familières, même prises de haut. Ces systèmes électro-optiques ne sont utilisables qu'en journée : ils ont besoin de la lumière du jour. La qualité de ces images sera également affectée par les fortes précipitations et la poussière, qui rendront difficile une bonne lecture des détails.

**4.1.6.** Une image satellitaire obtenue par système infrarouge est réalisable de jour comme de nuit et permet d'identifier les feux de camp, les moteurs chauds des véhicules et d'autres sources de chaleur pas nécessairement visibles à l'œil humain. Une image infrarouge permet de détecter des activités impossibles à déceler avec un système électro-optique. Cependant, le capteur infrarouge pâtira lui aussi de certaines conditions météorologiques, notamment des tempêtes de poussière et des nuages épais.

**4.1.7.** L'exploitation d'une image obtenue par radar à synthèse d'ouverture (RSO) nécessite une formation spécialisée en analyse ; à défaut, il sera difficile de donner un sens à l'image. Ce système n'est pas affecté par les conditions météorologiques et peut intervenir de jour comme de nuit. Les capteurs des radars à synthèse d'ouverture sont particulièrement utiles pour surveiller les inondations et peuvent s'avérer très efficaces durant ce type de crises humanitaires.

**4.1.8.** Ces trois capteurs spatiaux sont également disponibles sur des plates-formes aéroportées, avec ou sans équipage, étant entendu que les contraintes météorologiques restent les mêmes quelle que soit l'option retenue. Les ressources avec ou sans pilote présentent des avantages et des inconvénients, la principale différence étant qu'une plate-forme sans pilote offre une plus grande persistance car elle peut rester en vol plus longtemps, alors qu'une plate-forme avec pilote est capable de voler plus rapidement et offre davantage de souplesse pour des tâches dynamiques. Pour mieux comprendre les différents types de systèmes sans pilote, le document United Nations Use of Unmanned Aircraft Systems (UAS) Capabilities (Guidelines), publié en février 2019, fournit une bonne vue d'ensemble.

**4.1.9.** Il est également possible d'utiliser des caméras pour le renseignement géospatial, une solution particulièrement utile pour couvrir les zones nécessitant une surveillance continue, par exemple en milieu urbain. L'idéal est de recourir à des caméras de vidéosurveillance, capables de fournir une excellente vue d'ensemble de la zone intéressante. La vidéosurveillance présente cependant un défaut, à savoir son manque de flexibilité : les caméras ne peuvent pas être déplacées rapidement et une évaluation détaillée de la zone doit donc être effectuée afin de positionner les caméras aux endroits les plus appropriés. Par ailleurs, le positionnement fixe des caméras les rend aveugles dans les angles morts et ne permet pas de suivre ce qui se passe derrière les constructions. La vidéosurveillance est à combiner avec d'autres moyens,

mais utilisée correctement, elle constitue un excellent outil de surveillance, d'un bon rapport coût-efficacité.

**4.1.10.** Le renseignement géospatial s'avère particulièrement efficace pour détecter des activités ou des changements. Le recours régulier à des images satellites peut faire apparaître au fil du temps des modèles de comportement dans des zones d'intérêt stratégique, telles que les postes frontières ou les camps de réfugiés ou de personnes déplacées. L'analyse peut être sous-traitée à un prestataire contractuel, mais assortie d'un ensemble détaillé d'exigences ou questions de manière à tirer le meilleur parti du service. Par ailleurs, si la mission dispose d'analystes d'images, les données brutes peuvent être conservées et réutilisées plusieurs fois pour différents produits.

**4.1.11.** Le recours à des moyens de détection géospatiaux aéroportés est approprié lorsque l'activité change fréquemment et est de nature plus tactique. Par exemple, un système de drones aériens sera parfait pour assurer la surveillance permanente de groupes armés connus. La capacité à dresser un panorama des activités et des lieux associés à un groupe armé peut permettre de mieux comprendre le réseau.

**4.1.12.** Des systèmes de drones aériens équipés de radars à synthèse d'ouverture dotés de capacités d'indication de cible terrestre mobile sont particulièrement bien adaptés pour des missions de surveillance de zones étendues. La zone peut être couverte très rapidement ce qui permet une surveillance efficace des réseaux de migration ou de contrebande. Les moyens de détection géospatiaux identifient des éléments en mouvement qui pourront ensuite être vérifiés grâce aux systèmes électro-optiques. Les sujets d'intérêt peuvent alors être suivis sur de longues distances pour mieux comprendre leur activité.

**4.1.13.** Les systèmes de drones aériens de moindre envergure seront plus appropriés pour des missions tactiques telles que la surveillance d'un convoi en anticipation de l'éventuelle mise en place d'engins explosifs improvisés. Une bonne communication entre les opérateurs des drones et l'unité du convoi est essentielle pour le déclenchement éventuel d'une alerte rapide. Une autre mission bien adaptée aux systèmes de drones aériens tactiques est le renforcement de la sécurité du camp, grâce à la surveillance des environs et le déclenchement d'alertes en cas de tirs de roquettes ou de mortiers ennemis.

## **4.2. L'interception des transmissions**

**4.2.1.** L'interception des transmissions dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies présente manifestement des avantages, mais plusieurs facteurs sont à prendre en considération avant tout déploiement de moyens à cet effet. Il est à noter qu'il sera nécessaire de prendre contact avec le système judiciaire du pays hôte pour déterminer les limites de ce qui peut et ne peut pas être recueilli à l'appui de l'exécution du mandat.

**4.2.2.** Il serait prématuré de développer le volet « Interception des transmissions » du Manuel du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies avant l'élaboration d'une politique sur les modalités de l'engagement des Nations Unies avec le pays dans l'optique d'un déploiement potentiel. C'est pourquoi le présent manuel se contente de souligner l'importance de l'interception des transmissions, étant entendu que des orientations spécifiques sur la gestion de ces moyens ne seront développées que lorsque la politique et le cadre visant à faciliter le processus juridique seront en place.

### 4.3. Le renseignement de source humaine<sup>7</sup>

**4.3.1.** Le renseignement de source humaine ne peut pas être utilisé dans le cadre du maintien de la paix de manière clandestine. Le personnel de la mission ne peut pas agir sur la base d'une identité secrète ou fausse pour obtenir des renseignements. Ce peut être une ressource précieuse pour la mission, mais qui doit être gérée par un personnel qualifié. La sécurité d'une source humaine de renseignement et de sa famille est primordiale, il est donc essentiel qu'elle soit assurée avec le plus grand soin. Les missions se doivent de préserver la confidentialité de leurs sources humaines d'information et de faire en sorte que des mesures soient en place pour garantir la sécurité permanente de la source et sa protection contre toute forme de représailles.

**4.3.2.** En aucun cas, la mission ne doit recruter des enfants à des fins de renseignement de source humaine ou les encourager dans cette voie, car ils ne sont pas en capacité de donner un consentement libre et éclairé indispensable pour participer à des activités aussi sensibles.

**4.3.3.** Les personnes en charge de la planification du renseignement de source humaine doivent évaluer les dangers auxquels une source potentielle risque d'être exposée avant d'établir tout contact. Dans des contextes sensibles, le simple fait d'être perçu comme étant contacté par l'ONU peut éveiller des soupçons et exposer une personne à des représailles ou à des intimidations. Si ce risque ne peut être maîtrisé, la source ne doit pas être exploitée. Il appartient aux planificateurs d'envisager aussi des mesures de protection d'urgence en cas d'exposition d'une source. Les sections ayant l'expérience de la protection des sources sensibles, notamment les composantes Droits de l'homme, peuvent être consultées pour obtenir des conseils<sup>8</sup>.

**4.3.4.** En cas de menaces crédibles de violence physique contre des interlocuteurs de la mission ou des personnalités ou figures notables, les missions peuvent instaurer des mesures spécifiques de protection de ces personnes. Il s'agira par exemple de mesures visant à prévenir et à traiter les intimidations et les représailles pour avoir coopéré avec la mission, de conseils et de directives en matière de mesures d'autoprotection, de documentation et de signalement des cas et, parfois, du déploiement statique d'unités armées devant la résidence de la personne concernée ou de patrouilles régulières dans les environs. Des directives sur ces mesures doivent être demandées en premier lieu au Siège de l'ONU.

**4.3.5.** Le recrutement d'une source humaine de renseignement est une démarche souvent longue, surtout si l'accès à des personnes dignes d'intérêt est difficile. Les sources humaines sont exploitables de manière passive ou active : elles peuvent être chargées d'établir un rapport sur l'ambiance générale dans la zone ou de répondre à une liste de questions précises. Ces deux approches sont intéressantes pour la mission, sachant qu'une source bien informée peut fournir des renseignements inestimables à l'appui de la protection des civils et du personnel des Nations Unies. Cependant, dans le contexte du processus de gestion des sources humaines, il est indispensable de comprendre la motivation qui animent ces sources, afin de déceler les biais éventuels et de permettre aux analystes de pondérer l'information en conséquence. Aucune somme d'argent ne doit être versée, ni aucun cadeau offert aux sources humaines de renseignements ou à leurs proches, en rémunération d'informations.

<sup>7</sup> Pour plus d'informations sur le recours au renseignement de source humaine dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, voir le document *Acquisition of Information from Human Sources for Peacekeeping-Intelligence (HPKI) (Guidelines)*.

<sup>8</sup> Pour de plus amples informations sur les orientations générales suivies par les Nations Unies en matière de protection des sources, voir <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/Chapter14-56pp.pdf>.

**4.3.6.** Une source humaine de renseignement peut être chargée de collecter des informations sur un groupe armé qui envisage de lancer une attaque contre le personnel de l'ONU ou des villages. Elle pourra collecter des informations sur l'ambiance générale qui prévaut dans la zone et sur la perception qu'a la population des opérations de l'ONU, mais aussi contribuer aux activités de réintégration en évaluant les attitudes de chaque combattant.

**4.3.7.** Les renseignements de source humaine peuvent être obtenus de contacts au sein des services de renseignement nationaux de l'État hôte ou d'États tiers ; cependant, ces sources humaines de renseignements ne peuvent être des employés de l'État hôte ou du personnel affilié, sauf si la relation a été approuvée au préalable par la Cheffe ou le Chef de la mission et l'État hôte. À tout moment, le processus de renseignement de la mission doit préserver son indépendance et s'abstenir de diffuser, favoriser ou encourager les violations des droits humains par d'autres acteurs. En particulier, les demandes d'informations adressées aux contacts dans les services de renseignement nationaux doivent être soigneusement examinées pour s'assurer qu'elles ne risquent pas d'engendrer des violations des droits fondamentaux au niveau national, par exemple si les informations sollicitées sont susceptibles d'être obtenues par la torture ou d'autres violations des droits humains. Les informations ne doivent pas être partagées avec les contacts des services de renseignement nationaux s'il existe un risque réel qu'elles entraînent des violations des droits humains, y compris des actes de torture, des arrestations arbitraires ou le déni de la liberté d'expression, d'association et de réunion.

**4.3.8.** Avant de partager des informations ou des produits de renseignement, un accord écrit doit être obtenu du destinataire, stipulant qu'ils ne seront pas utilisés pour encourager ou faciliter la perpétration de violations des droits humains, d'atteintes au droit international humanitaire ou de tout autre infraction au droit national ou international. De même, si la mission décide de partager une information ou un produit de renseignement, ou si une entité non-onusienne avec laquelle la mission a partagé une information ou un produit de renseignement demande son autorisation pour étendre ce partage à des forces de sécurité non onusiennes, il convient de veiller tout particulièrement au respect plein et entier de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

#### **4.4. Le renseignement tiré du domaine public**

**4.4.1.** Les renseignements tirés du domaine public génèrent un volume important de données qu'il convient d'évaluer pour en déterminer l'utilité. Les analystes seront plus productifs s'ils utilisent des outils spécifiques permettant le tri rapide et la hiérarchisation des informations librement accessibles telles que les flux Twitter, YouTube et Facebook. Dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies, ils ne devront utiliser que des informations accessibles au public, sachant que cette ressource est un complément précieux pour l'U2.

**4.4.2.** L'analyste en renseignements tirés du domaine public a un comportement passif : il collecte les informations librement accessibles afin d'étudier des attitudes, des comportements ou des perceptions. Le service traitant les renseignements tirés du domaine public pourra être chargé d'assurer un suivi d'indicateurs et d'avertissements clés, et par exemple d'alerter la mission en cas de publication par des chefs de groupes armés de vidéos annonçant de futures attaques contre des civils ou des soldats de la paix de l'ONU. L'analyste expérimenté en matière de renseignements tirés du domaine public tiendra compte, dans les évaluations qu'il fera sur la base de ces sources, du parti pris associé aux flux d'informations.

**4.4.3.** Toutes les missions devraient disposer d'une ou d'un analyste spécialisé dans les renseignements tirés du domaine public au sein de l'U2 ; toutefois, les lois et l'attitude générale de l'État hôte sont à prendre en compte pour déterminer l'ampleur des ressources à allouer à cette tâche. Si le gouvernement instaure un contrôle strict des médias, la population locale risque de n'avoir qu'un accès limité à l'internet ouvert et aux télécommunications mobiles. Dans ce cas, on pourra s'interroger sur l'intérêt des informations pouvant être obtenues à partir des renseignements tirés du domaine public. En période de trouble, certains pays peuvent limiter l'accès aux informations librement accessibles, compromettant ainsi une importante source d'informations.

## CHAPITRE CINQ



### 5. Fonctions du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance

La gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les missions de maintien de la paix comporte quelques fonctions essentielles. Dans les missions d'envergure, ces fonctions peuvent être exercées par plusieurs personnes, alors que dans les missions plus réduites, une même personne peut se voir confier plusieurs fonctions. Cette situation n'est pas idéale, mais il est clair que les petites missions disposent de moins de capacités en la matière, l'essentiel étant que les tâches restent gérables.

La gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance comporte deux volets : la gestion des besoins en matière d'information et la gestion de l'acquisition. Le premier revient à traiter les demandes d'information et les indicateurs et avertissements et à conduire le plan d'acquisition d'informations, alors que le second consiste à planifier et répartir les tâches opérationnelles. La communication entre les deux fonctions est essentielle pour garantir l'utilisation la plus efficace possible de ces ressources limitées.

#### 5.1. Gestion des besoins en matière de renseignement au niveau de la force

##### Responsable du plan d'acquisition d'informations

**5.1.1.** Dans le contexte de la gestion des besoins en matière d'information, l'élément fondamental pour l'ensemble du processus est la maîtrise du plan d'acquisition d'informations. Ce plan est un document vivant et constitue le moteur de la plupart des acquisitions d'informations de la mission. Un bon plan d'acquisition d'informations permet une répartition efficace des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Un suivi minutieux des activités démontrera aux responsables de la mission l'efficacité des opérations.

**5.1.2.** Le plan d'acquisition d'informations est à actualiser régulièrement afin de garantir que les priorités restent conformes aux intentions des responsables de la mission. Cette mise à jour peut se faire à l'occasion d'une réunion trimestrielle avec les responsables pour discuter de leurs besoins. Le plan doit également être actualisé lorsque les lacunes en matière d'information sont comblées, de manière à ce que des tâches ne soient pas affectées à mauvais escient à des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Imaginons par exemple, des éléments essentiels d'information faisant état de menaces d'attaques contre un village. Si ce village est détruit par un groupe armé, il sera inutile de continuer à le surveiller, sauf si de nouvelles informations laissent entrevoir le retour de certains habitants.

**5.1.3.** La personne responsable du plan d'acquisition d'informations doit également assurer le suivi du processus des indicateurs et avertissements et transmettre les besoins en renseignement ainsi générés en vue de leur prise en compte dans la planification des acquisitions. Les indicateurs et avertissements sont souvent étroitement liés au plan d'acquisition d'informations, d'où l'intérêt pour le ou la responsable du plan de superviser les deux aspects. Pour une gestion optimale des besoins en renseignement et un processus transparent de communication de ces derniers à la section chargée de la gestion de l'acquisition, cette personne doit par ailleurs prendre en considération les besoins en

renseignement établis par le ou la responsable en charge de ces besoins (à partir des demandes d'informations reçues par l'U2) et compiler tous les besoins actifs en une liste hiérarchisée. Cette liste est ensuite reprise dans les plans du service de renseignement, surveillance et reconnaissance pour devenir une liste d'acquisition d'informations.

**5.1.4.** Le ou la responsable du plan d'acquisition d'informations fait partie intégrante du processus d'acquisition, il contrôle la bonne exécution du plan et vérifie que tous les éléments essentiels d'information ont été traités. Chaque mission gère le plan d'acquisition d'informations selon des modalités différentes, mais il est généralement plus facile de conserver un plan de base et de le réviser périodiquement plutôt que de l'actualiser à chaque fois qu'une réponse est apportée à un élément essentiel d'information. Il est important que la personne responsable du plan d'acquisition garde une trace des réponses apportées afin d'éviter la redondance des missions. Cela étant, l'évolution de la situation est plus facile à appréhender si le plan d'acquisition d'informations est révisé périodiquement plutôt que mis à jour en permanence.

### Responsable des demandes d'information<sup>9</sup>

**5.1.5.** La deuxième fonction clé de l'équipe de gestion des besoins en matière d'information est celle de responsable des demandes d'information. Il est le principal point de contact pour les personnes extérieures à l'équipe de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, et c'est à lui qu'il incombe de répondre aux besoins en matière d'information.

**5.1.6.** La première tâche du ou de la responsable des demandes d'information est d'examiner chaque demande reçue et de vérifier qu'elle a été correctement complétée par le client. Toute demande doit comporter un certain nombre d'éléments essentiels, dont la localisation aussi détaillée que possible du lieu où l'acquisition est requise, idéalement avec géolocalisation, la date et l'heure auxquelles l'information est sollicitée et les modalités de sa diffusion. Ce dernier point est particulièrement important si la demande est formulée à l'appui d'activités nécessitant des mises à jour en temps réel. Ainsi, la surveillance d'un convoi par un drone doit prévoir la possibilité de communiquer avec le convoi. Si l'opératrice ou l'opérateur du drone constate la mise en place d'un engin explosif improvisé avant le passage du convoi, ce dernier doit en être averti. Les demandes d'informations ne précisant pas le mode de diffusion sont à rejeter et à retourner au client pour correction.

**5.1.7.** L'acceptation de la demande d'information par le ou la responsable est suivie d'une étape consistant à vérifier si l'information existe déjà. L'un des principes fondamentaux du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance peut se résumer ainsi : « acquérir une fois, utiliser plusieurs fois ». Au lieu d'acquérir de nouvelles informations pour chaque demande, si la réponse existe déjà, elle doit être communiquée au client pour déterminer si elle répond à ses besoins. À l'évidence, dans certaines missions il sera difficile de savoir si l'information existe déjà, mais si des bases de données sont en usage, ce sera le premier endroit à vérifier.

**5.1.8.** Lorsque l'information n'existe pas encore, la personne responsable des demandes consulte le plan d'acquisition d'informations et vérifie si la demande est en rapport avec l'un des éléments essentiels d'information, ce qui facilitera le processus de hiérarchisation. Si tel n'est pas le cas, la question est enregistrée. Lors de la mise à jour du plan d'acquisition, l'information devra être examinée pour vérifier que le plan reflète correctement les besoins de la mission. Les demandes d'information ne correspondant pas à des éléments essentiels d'information ne

<sup>9</sup> Un exemple de format de demande d'information figure à l'annexe A du présent chapitre.

doivent en aucun cas être rejetées. Dans certaines situations, les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance sont mises en œuvre à des fins opérationnelles plutôt que de renseignement. Il est important de contrôler l'utilisation opérationnelle de ces moyens pour évaluer au fil du temps si la mission se concentre sur la collecte de renseignements ou si ces moyens sont davantage utilisés à des fins opérationnelles.

**5.1.9.** À l'appui du processus de hiérarchisation, le ou la responsable des demandes d'information convertit les éléments de la demande d'information en besoins en renseignement. Une demande d'information peut être composée de plusieurs questions, générant chacune un besoin en renseignement auquel il convient d'apporter une réponse. Il appartient aux responsables des demandes d'information de formuler ces besoins en renseignement et de s'assurer de l'adéquation des indicateurs. Après fractionnement de la demande en plusieurs besoins, ces derniers sont transmis à la personne en charge du plan d'acquisition d'informations qui en établira la liste complète et hiérarchisée.

**5.1.10.** À réception des besoins en renseignement, le ou la responsable du plan d'acquisition d'informations attribuera une priorité à chacun. Si la demande d'information se rapporte directement au plan d'acquisition d'informations, la procédure est simple. Par contre, s'il s'agit d'une tâche opérationnelle ou si la demande d'information ne se rapporte pas au plan, l'affectation d'une priorité appropriée est plus délicate. La hiérarchisation est une phase essentielle car sans elle, rien ne permet de garantir que les aspects critiques de la mission sont couverts.

**5.1.11.** La hiérarchisation des demandes d'information opérationnelles suppose une bonne compréhension des priorités majeures de la mission. En cas de doute, l'U2 pourra porter conseil. Ainsi, une demande de couverture continue d'un itinéraire par des drones, durant sept jours consécutifs, en prévision du passage d'un convoi, alors qu'aucun rapport ne fait état d'un déploiement potentiel d'EEL, pourrait se voir attribuer une faible priorité par rapport à une analyse des modèles de comportement dans une zone où la construction d'une nouvelle base de patrouille est planifiée. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse à la question de la hiérarchisation des tâches opérationnelles, l'essentiel étant de faire preuve d'un bon sens militaire fondé sur une compréhension claire des priorités et des activités de la mission.

**5.1.12.** À l'issue de la hiérarchisation de tous les besoins en renseignement, la liste est transmise aux membres de l'équipe de renseignement, surveillance et reconnaissance en charge de la gestion de l'acquisition, afin de leur permettre de planifier l'acquisition et de répondre au besoin en renseignement.

**5.1.12.** Lorsque les réponses ont été fournies à l'ensemble des besoins en renseignement engendrés par la demande d'information, l'équipe de gestion de l'acquisition de l'information en informe le ou la responsable de la demande d'information, à charge pour cette personne de contacter le client pour confirmer que la réponse est satisfaisante. Il n'est pas nécessaire que qu'elle diffuse le produit de renseignement, en particulier si la demande comporte un aspect temporel, mais il est essentiel de veiller à ce que la demande soit clôturée afin d'assurer un suivi précis de l'ampleur des tâches quotidiennes restant à remplir.

## 5.2. Gestion de l'acquisition de l'information au niveau de la force

### La section des plans de renseignement, surveillance et reconnaissance

**5.2.1.** La planificatrice ou le planificateur du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance doit disposer d'une perspective à court et moyen terme des lacunes en matière d'information ou des demandes d'information auxquelles il convient de répondre, ainsi que des moyens les mieux adaptés pour ce faire. Ainsi, une unité de drones ne sera pas la meilleure solution pour évaluer l'ambiance générale régnant dans une zone, car il est peu probable qu'elle en maîtrise le contexte. Dans ce cas de figure, une section du renseignement de source humaine sera plus à même de répondre à la question.

**5.2.2.** Les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance se concentrent sur les lacunes à combler en matière d'information tout en tenant compte de la planification opérationnelle, d'où la nécessité d'une perspective à moyen terme. Ainsi, si une unité prévoit de mener une opération dans trois semaines, la planificatrice ou le planificateur du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance devra intégrer les modèles de comportement avant l'opération et les surveiller pendant l'exécution, en veillant à ce que des capacités appropriées de renseignements, de surveillance et de reconnaissance soient disponibles pendant toute la durée de l'opération, en supposant que celle-ci soit considérée comme suffisamment prioritaire.

**5.2.3.** Lors d'une opération d'acquisition routinière, la meilleure approche consiste à disposer d'une liste d'acquisition à horizon mobile sur 72 heures qui soit suffisamment souple pour pouvoir intégrer de nouvelles missions urgentes. À l'issue des 72 heures, un examen général de l'affectation des moyens par rapport à ce qui devrait être établi est mené. Le résultat est communiqué aux unités pour en déterminer l'applicabilité. À mesure que l'échéance se rapproche, le plan gagne en maturité et à l'échéance 24 heures, il est transmis au centre d'opérations de renseignement, de surveillance et de reconnaissance pour exécution.

**5.2.4.** Les planificateurs du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance gèrent en fait trois listes d'acquisition « vivantes » : une à 72 heures, une à 48 heures et une à 24 heures. Ils doivent être capables de s'adapter à des affectations dynamiques de tâches et d'ajuster les plans pour garantir le respect des délais. Indépendamment de l'attribution dynamique de tâches, plus la liste d'acquisition d'informations se rapproche du point des 24 heures, plus elle gagne en précision et s'affine.

**5.2.5.** Le travail de planification n'est jamais terminé. Dans une mission, les imprévus sont monnaie courante et à défaut de demandes d'information ou de tâches opérationnelles à accomplir, l'accent doit être mis sur le plan d'acquisition d'informations et la réponse aux éléments essentiels d'information. La personne en charge de la planification doit avoir une excellente compréhension du plan d'acquisition d'informations et affecter régulièrement des tâches aux ressources de renseignement, surveillance et reconnaissance pour combler les lacunes.

**5.2.6.** Les planificateurs efficaces respectent scrupuleusement la hiérarchisation des tâches, en veillant à ce que tous les besoins en renseignement soient assortis d'un niveau de priorité correct pour parvenir à une liste d'acquisition concrète et efficace. Cette fonction relève à la fois de l'art et de la science et les planificateurs ne doivent pas faire preuve d'un dogmatisme excessif quant au processus. Une bonne compréhension des capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance disponibles et des moyens optimaux d'acquisition pour répondre aux questions posées facilitera le processus.

**5.2.7.** Avec le temps, la fonction devient quasi-instinctive et la planificatrice ou le planificateur développe une capacité d'intégrer aux événements prévus des événements imprévus, par exemple une détérioration des conditions météorologiques ou une modification du plan opérationnel, afin d'en minimiser l'impact sur la liste d'acquisition d'informations et d'optimiser les possibilités d'acquisition.

### **Le centre d'opérations de renseignement, surveillance et reconnaissance**

**5.2.8.** Le centre d'opérations de renseignement, surveillance et reconnaissance se concentre sur les 24 heures précédant et suivant l'acquisition. La liste d'acquisition d'informations lui est communiquée 24 heures avant l'exécution. Le centre vérifie la faisabilité du plan et prend contact avec les unités d'acquisition pour s'assurer qu'elles comprennent bien leurs tâches. Cette étape est également l'occasion de discuter des priorités pour qu'en cas d'interruption de la mission pour une raison quelconque, l'unité d'acquisition sache quels sont les aspects prioritaires sur lesquels il convient de se concentrer.

**5.2.9.** Le centre d'opérations occupe une position clé dans les situations nécessitant l'affectation dynamique d'une tâche. C'est à l'officière ou officier du centre d'opérations qu'il appartient de déterminer le moyen le plus approprié pour exécuter une tâche à la volée et de contacter l'unité concernée pour s'assurer de sa bonne compréhension de la nouvelle mission. Une fois l'urgence de la situation passée, le centre d'opérations analyse avec l'unité en question les tâches non satisfaites et contacte la section des plans de renseignement, surveillance et reconnaissance pour vérifier que celles-ci restent en place dans les plans futurs.

**5.2.10.** À l'issue de la période d'acquisition, le centre d'opérations doit s'assurer que l'unité d'acquisition diffuse le produit au client à l'origine de la demande d'information, ou à l'U2 en cas de tâche liée au plan d'acquisition d'informations ou à des indicateurs et avertissements. Il doit également contrôler la réalisation ou non du plan de renseignement, surveillance et reconnaissance pour la journée concernée. Cette fonction est déterminante, notamment pour garantir qu'en cas de comblement de lacunes en matière d'information, l'U2 actualise le plan d'acquisition d'informations et s'assure que les ressources de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ne sont pas affectées à des tâches déjà réalisées.

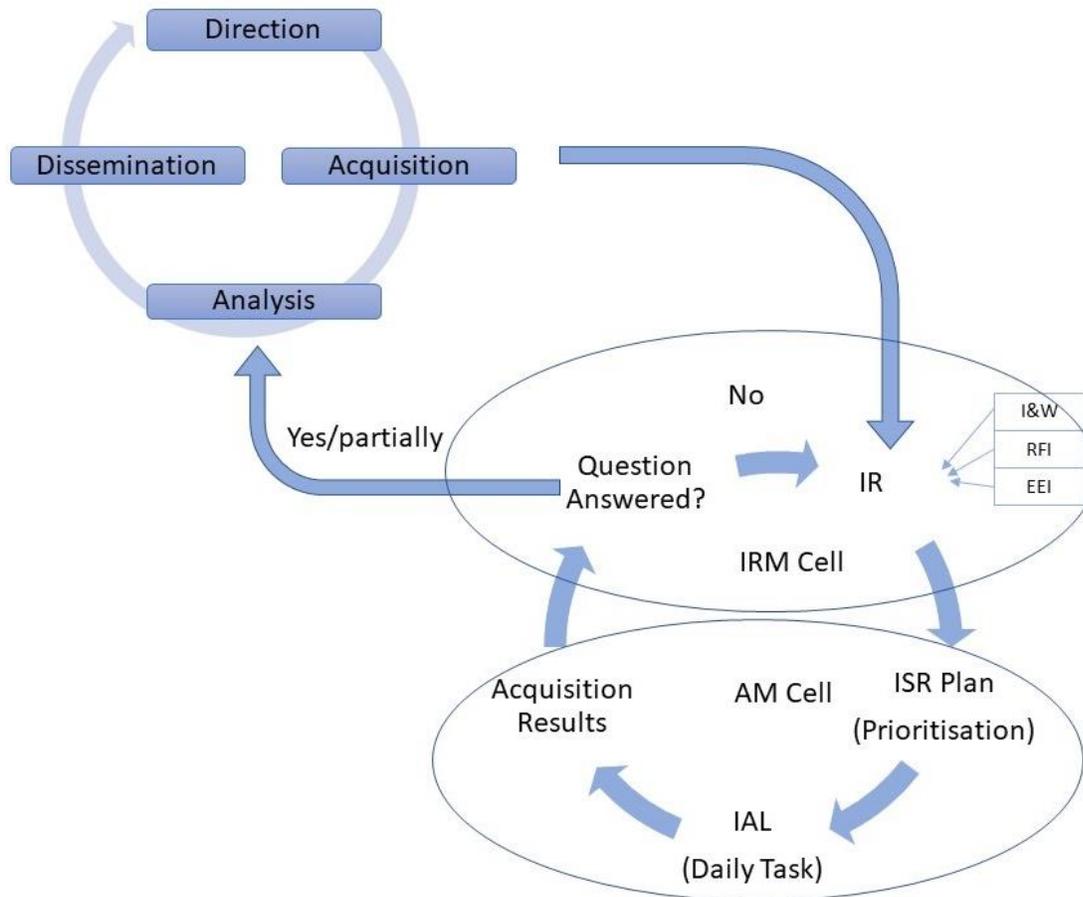
**5.2.11.** Si une mission fait appel à des moyens contractuels de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, c'est au centre d'opérations qu'il incombe d'établir le « succès de la mission », s'agissant d'une tâche spécifiquement confiée au fournisseur contractuel.

**5.2.12.** Lorsque l'unité d'acquisition considère la diffusion achevée, le centre d'opérations doit en informer la personne responsable de la demande d'information, pour permettre à cette celle-ci de confirmer avec le client que sa demande d'information est close. Si le plan quotidien de renseignement, de surveillance et de reconnaissance prévoyait des tâches en rapport avec le plan d'acquisition d'informations ou des indicateurs et avertissements, le centre d'opérations se met en rapport avec le ou la responsable du plan d'acquisition, qui déterminera à son tour avec l'U2 si le besoin en renseignement est satisfait.

**5.2.13.** Le centre d'opérations est toujours actif, sauf si aucune acquisition n'est prévue un jour donné. Son rôle peut être très dynamique, les membres de l'équipe devant faire preuve de beaucoup de souplesse pour s'adapter aux nouveaux besoins à haute priorité. Ainsi, si un rapport informe la mission d'actes de génocide en cours, le ou la responsable des opérations de renseignement, de surveillance et de reconnaissance devra y réagir en toute priorité et

réorienter les moyens d'acquisition pour établir la vérité sur le terrain et, si possible, retrouver les auteurs.

**5.2.14.** Le graphique suivant présente les deux volets du processus de renseignement, surveillance et reconnaissance.



**Figure 10 : processus et rôle du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance**

**5.2.15.** La gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance est une activité complexe dont le succès repose sur une bonne communication entre tous les acteurs susmentionnés, avec les responsables de la mission et les clients. Si ces processus sont nouveaux pour une mission, il conviendra de les mettre en place de manière graduelle et d'assurer une évolution progressive des fonctions au sein de l'U2, pour faciliter l'adaptation. En temps utile, le processus du conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance pourra être mis en place et la mission ne devra pas chercher à s'adapter trop rapidement, afin de permettre une approche progressive du changement.

**Annexe A au Chapitre cinq du Manuel du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Exemple de formulaire de demande d'information**

RFI Form			
1 Priority	Immediate <input type="checkbox"/> Routine <input type="checkbox"/>	2 Security Classification	<input type="checkbox"/> Strictly Confidential <input type="checkbox"/> UN Confidential <input type="checkbox"/> Unclassified
			3 DTG of Request <input style="width: 100%;" type="text"/>
4 Reference Number	<input style="width: 100%;" type="text"/>	5 Subject	<input style="width: 100%;" type="text"/>
6 Type of situation	Life threatening <input type="checkbox"/> Mission critical <input type="checkbox"/> Mission essential <input type="checkbox"/> Mission desirable <input type="checkbox"/>	7 U2 Reference	<input style="width: 100%;" type="text"/>
8 Request	<input style="width: 100%; height: 80px;" type="text"/>		
9 When required	No later than:	Date	<input style="width: 100%;" type="text"/>
		Time	<input style="width: 100%;" type="text"/>
10 Format	Verbal <input type="checkbox"/> Written <input type="checkbox"/> Graphic <input type="checkbox"/>	<input style="width: 100%; height: 80px;" type="text"/>	
11 Dissemination information	Contact details, email, radio call sign, telephone	<input style="width: 100%; height: 80px;" type="text"/>	
12 Location	Region	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
	Name of village/area	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
	Grid reference	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
13 Point of contact	<input style="width: 100%; height: 80px;" type="text"/>		
14 Remarks	Safety and security issues?	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
15 Intent to share?	With whom?	<input style="width: 100%;" type="text"/>	

## CHAPITRE SIX



### 6. Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance au service de la mission dans son ensemble

#### 6.1. Renseignement, surveillance et reconnaissance au service de la cellule d'analyse conjointe de la mission et la police des Nations Unies

**6.1.1.** Les moyens de renseignement, surveillance et reconnaissance sont gérés au sein de l'U2, mais il est important que la mission élabore un processus permettant à la cellule d'analyse conjointe de la mission et à la police des Nations Unies de les mettre à contribution en fonction des capacités disponibles. Les aspects pratiques de cette démarche doivent être assurés par l'U2 sur la base des processus décrits dans le présent manuel. La cellule d'analyse conjointe de la mission et la police des Nations Unies pourront ainsi participer directement au processus.

**6.1.2.** L'un des défis auxquels l'U2 est régulièrement confronté est la capacité d'intégrer les plans d'acquisition d'informations des différentes composantes de la mission pour une affectation efficace des tâches. Un excellent jugement et une bonne communication seront indispensables pour faire en sorte que les besoins en renseignement générés par les différents plans d'acquisition soient hiérarchisés par rapport à celui de la force et parvenir à un ensemble complet de priorités d'acquisition à l'échelle de la mission. Le meilleur moyen d'y parvenir est de recourir au conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance.

**6.1.3.** Une fois que tous les besoins en renseignement sont classés par ordre de priorité, la procédure de gestion de la liste d'acquisition d'informations est la même que pour celle de la force et un retour d'information est indispensable pour établir que les besoins en renseignement ont été satisfaits. De même, la cellule d'analyse conjointe de la mission et la police des Nations Unies peuvent soumettre des demandes d'information non couvertes par leurs plans d'acquisition d'informations respectifs, et il convient de les traiter et hiérarchiser comme n'importe quelle autre demande.

**6.1.4.** Dans certaines situations, les priorités de la mission sont telles que la majorité des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance sont entièrement consacrés aux besoins de la cellule d'analyse conjointe de la mission ou de la police des Nations Unies. Une crise humanitaire à grande échelle au sein d'un camp de personnes déplacées, exacerbée par les comportements agressifs de groupes armés, pourrait en être un exemple. De même, un climat électoral instable dans un pays peut nécessiter un soutien accru de la police des Nations Unies pour assurer la sécurité et les services de renseignement, surveillance et reconnaissance seront appelés à appuyer cette activité.

**6.1.5.** Dans l'un ou l'autre de ces scénarios (ou dans des situations similaires), le conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance peut être le mécanisme chargé de décider de l'affectation en priorité des services de renseignement, surveillance et reconnaissance à la cellule d'analyse conjointe ou à la police des Nations Unies. Si la périodicité des réunions du conseil de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance n'est pas adaptée à des situations en évolution rapide, une réunion ad hoc peut être organisée pour discuter de la question et établir un consensus quant à la meilleure façon d'utiliser les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

**6.1.6.** Les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance au sein de la mission doivent apporter leur soutien à toutes les disciplines du renseignement, et pas seulement à la force. La mise au point d'un processus efficace de soutien à l'ensemble des composantes de la mission est essentielle pour aider cette dernière dans l'exécution de son mandat.

## **6.2. Renseignement, surveillance et reconnaissance au niveau du bataillon**

**6.2.1.** Le processus de gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance est complexe et peut devenir contraignant à l'excès, amenant certains éléments de la mission à ne pas s'y engager pleinement. Le présent manuel propose des orientations à l'échelle de la force et du secteur, étant entendu que les deux doivent opérer de manière similaire, mais en se concentrant sur leurs plans d'acquisition d'informations respectifs. Pour sa part, le bataillon a également un rôle à jouer en tant que ressource d'acquisition essentielle pour la mission.

**6.2.2.** Le concept selon lequel « chaque soldat est un capteur » est particulièrement pertinent dans les opérations de maintien de la paix, où les patrouilles des unités côtoient la population locale et peuvent fournir des informations précieuses sur les problèmes locaux.

**6.2.3.** Le S2, c'est-à-dire le personnel chargé du renseignement au niveau du bataillon doit disposer d'un plan d'acquisition d'informations couvrant la zone d'intérêt de l'unité. Il doit savoir à l'avance où l'unité opérera afin de communiquer aux patrouilles les questions auxquelles elles auront à répondre. Le plan d'acquisition peut servir de base pour cette tâche, à charge pour le S2 de se mettre en rapport à temps avec les S5 et S35 pour s'assurer que les affectations correspondent bien à la zone géographique d'opération.

**6.2.4.** Une fois les patrouilles de retour, le S2 rencontrera la cheffe ou le chef de patrouille pour un compte rendu des informations recueillies. Dans la mesure du possible, les patrouilles seront chargées de prendre des photos des zones d'intérêt et, le cas échéant, des missions d'observation seront confiées à des microdrones, le S2 récupérant les images des deux.

**6.2.5.** Le S2 doit également être prêt à réceptionner des demandes d'information du secteur, de la force ou encore de bataillons voisins. Si tel est le cas, il incorpore les tâches dans le processus et établit des patrouilles chargées de réaliser les acquisitions. Inutile pour le S2 de lancer une procédure complexe de liste d'acquisition d'informations, le volume des besoins en renseignement ne nécessite généralement pas ce niveau de détail. Par contre, il fera en sorte d'avoir une connaissance complète du plan d'acquisition d'informations du bataillon et des demandes d'information reçues et interviendra pleinement dans la gestion des besoins en matière d'information et dans celle de l'acquisition de l'information.

**6.2.6.** En plus de sa responsabilité dans la gestion des besoins en matière d'information et la gestion de l'acquisition à l'échelle du bataillon, le S2 a également possibilité de soumettre des demandes d'information en amont de la chaîne de commandement, si le bataillon n'a pas les moyens d'y répondre. Le S2 devra garder trace des demandes d'information soumises et communiquer régulièrement avec le G2 (personnel chargé du renseignement au niveau d'un secteur) et l'U2 pour en déterminer le statut.

**6.2.7.** En résumé, le S2 peut choisir d'intégrer divers éléments de ce manuel dans ses pratiques de travail quotidiennes, mais il faut avant tout mettre l'accent sur l'attribution des missions à chaque patrouille et sur le debriefing à leur retour. Fournir des informations au S2 doit devenir un réflexe au sein du bataillon et lorsque cette démarche est en place, le S2 peut se concentrer sur l'élargissement de sa fonction pour intégrer d'autres aspects du présent manuel dans son action de tous les jours.

## CHAPITRE SEPT



### 7. Rôle des unités de renseignement, surveillance et reconnaissance dans le processus

#### 7.1. Vue d'ensemble

**7.1.1.** Du fait de la relative nouveauté du concept de « renseignement » au sein des Nations Unies, aucun manuel détaillant le déploiement des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance n'est disponible pour l'heure. Mais les missions ont un besoin grandissant de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, qui peut être satisfait par des unités contractuelles ou militaires. En attendant l'élaboration d'un document axé sur le déploiement des capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dans les missions, le présent manuel est le document le plus approprié pour décrire les modalités d'intégration des différentes unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dans le processus.

**7.1.2.** Quel que soit le type d'unité, toutes les capacités d'acquisition sont en place dans les missions pour fournir des informations à l'appui des décisions à prendre dans le contexte du mandat. Les tâches confiées à ces unités doivent correspondre à leurs capacités et il faut éviter de leur demander d'acquérir des informations qu'elles ne sont pas en mesure de fournir. Le recours à des officiers de liaison des services de renseignement, de surveillance et de reconnaissance au sein de l'U2 contribue grandement à une bonne adéquation des tâches imparties aux unités. Ces officiers de liaison peuvent aider la section des plans de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dans le développement des listes d'acquisition d'informations.

**7.1.3.** Par souci d'efficacité, il est conseillé de confier des tâches multiples aux unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance : elles pourront ainsi les planifier avec davantage de souplesse et s'adapter en cours de mission si, par exemple, les conditions météorologiques les empêchent d'opérer dans une zone donnée. En disposant d'un éventail de tâches, l'unité peut prévoir de collecter un maximum de renseignements de la manière la plus efficace possible et informer le centre d'opérations du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance de ce qui n'a pas pu être obtenu. Avec l'aide des officiers de liaison, le ou la responsable des plans de renseignement, de surveillance et de reconnaissance peut se faire une bonne idée des capacités de l'unité et réduire ainsi le nombre de tâches non réalisables.

#### 7.2. Les unités de drones aériens

**7.2.1.** Un large éventail de systèmes de drones aériens peuvent être utilisés pour appuyer l'acquisition d'informations dans les missions de maintien de la paix. Les lignes directrices des Nations Unies consacrées à l'usage des drones aériens<sup>10</sup> donnent un aperçu des possibilités offertes par ces systèmes. Les drones aériens de classe I, de nature tactique, sont utilisés normalement par des unités individuelles sur le terrain compte tenu de leur portée et de leur autonomie relativement faibles. Les systèmes de drones de classe II, plus imposants, sont employés par certaines missions à l'échelle de la force. Enfin, les systèmes de drones de classe III, les plus grands, devraient toujours être gérés de manière centralisée au niveau de la force.

<sup>10</sup> United Nations Use of Unmanned Aircraft Systems (UAS) Capabilities, 8 février 2019.

**7.2.2.** Si une unité de drones aériens opère à l'échelon du secteur ou de la force, il est supposé qu'elle bénéficie d'un appui extérieur et que l'équipe des pilotes et opérateurs de capteurs est complétée par des analystes exploitant l'imagerie à la base. Un drone de classe I n'est en principe pas accompagné d'une ou d'un analyste spécialisé, il intervient plus pour faciliter l'appréciation d'une situation que pour la collecte de renseignements. Par contre, les systèmes de drones de classe II et III utilisés par la force (et les secteurs) doivent être capables de remplir des missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance conformément à la liste d'acquisition d'informations.

**7.2.3.** L'unité de drone doit être en mesure de recevoir la liste d'acquisition d'informations et de planifier en conséquence les tâches à exécuter le lendemain. Elle doit être capable de déterminer si la tâche est réalisable et de communiquer au plus tôt toute éventuelle limitation au centre d'opérations du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance. Elle doit hiérarchiser efficacement les tâches en fonction des priorités des besoins en renseignement individuels, de la situation géospatiale et du facteur « temps ». À titre d'exemple, si un besoin en renseignement de moindre priorité doit impérativement être traité le lendemain, il sera classé avant des besoins de plus haute priorité mais dont l'acquisition le lendemain n'est pas déterminante. Les unités de drones travaillent en collaboration avec la cellule de gestion de l'acquisition (à la fois la section des plans et le centre d'opérations) pour permettre un maximum de flexibilité dans l'attribution des tâches.

**7.2.4.** Les tâches confiées à l'unité de drones sont généralement planifiées à l'avance, mais l'unité doit également être capable de réagir à des allocations dynamiques de tâches. C'est au centre d'opérations du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance qu'il appartient de déterminer si une tâche allouée de manière dynamique est plus importante que les tâches planifiées à l'avance et, dans l'affirmative, l'unité de drones aériens doit réagir immédiatement et éventuellement se repositionner. À l'issue de la tâche concernée, l'unité de drones informe le centre d'opérations des tâches planifiées qui n'ont pu être réalisées, afin de permettre à la section des plans de les reprogrammer. L'unité de drones ne doit pas prendre la décision elle-même, car elle n'aura pas connaissance du tableau complet des tâches à accomplir.

**7.2.5.** L'unité de drones doit disposer, au sein de son effectif, d'analystes du renseignement, formés et qualifiés pour exploiter tous les capteurs embarqués. Pour la majorité des drones, il s'agira de capteurs d'imagerie, dont des systèmes électro-optiques et infrarouges, et parfois des radars à synthèse d'ouverture ou des indicateurs de cible terrestre mobile. Les analystes doivent avoir conscience des délais de notification définis au paragraphe 3.7 du présent manuel. En outre, il appartient à l'unité de vérifier l'existence de moyens permettant de diffuser les informations urgentes dans le respect du délai établi pour la phase 1, à savoir « dans les 10 minutes suivant l'événement ».

**7.2.6.** Une fois la tâche terminée, l'unité de drones doit être en mesure de diffuser les résultats de l'acquisition au client en respectant les délais impartis. En outre, elle doit informer le centre d'opérations de toutes les acquisitions menées, qu'elles aient été fructueuses ou non, afin de permettre à la section des plans de mettre à jour les futures listes d'acquisition d'informations.

### **7.3. Les unités d'aéronefs pilotés utilisés aux fins de renseignement, de surveillance et de reconnaissance**

**7.3.1.** L'unité d'aéronefs pilotés utilisés aux fins de renseignement, de surveillance et de reconnaissance joue un rôle très similaire à celui d'une unité de drones aériens. Elle est bien

évidemment composée de pilotes, d'opérateurs de capteurs et d'analystes du renseignement qualifiés, mais pour les unités de ce type, ils peuvent être soit embarqués soit au sol (du moins dans le cas des analystes). Les données peuvent être exploitées à bord des aéronefs ou à distance, avec un appui extérieur, ce qui nécessite souvent une liaison par satellite du fait des rayons d'action concernés. Dans les deux cas, l'exploitation peut se faire en temps quasi-réel ; le fait que les données soient exploitées à bord ne les rend pas moins opportunes, à condition de disposer d'une bonne liaison de communication entre le personnel au sol et le personnel navigant.

**7.3.2.** Comme décrit au paragraphe 4.1, ce qui différencie essentiellement les systèmes pilotés et non pilotés est la vitesse et l'autonomie. La section des plans de renseignement, surveillance et reconnaissance doit en tenir compte lors de l'affectation des tâches, car les deux sont capables de remplir les mêmes missions. Les différences entre les deux sont aussi à prendre en compte en cas d'attribution dynamique de tâche. Alors qu'un système de drone aérien peut opérer plus près de l'incident qui nécessite un soutien urgent, l'aéronef piloté sera capable d'atteindre le lieu plus rapidement, même si sa base est plus éloignée. Par contre, si un lieu particulier nécessite une surveillance aérienne continue, le drone sera plus efficace qu'un aéronef piloté, dont les pilotes devront rentrer à la base une fois que leurs heures de vol maximales auront été atteintes.

**7.3.3.** L'unité d'aéronefs pilotés utilisés aux fins de renseignement, de surveillance et de reconnaissance doit bien évidemment être capable de coordination avec la cellule de gestion de l'acquisition de l'information pour l'affectation des tâches et la diffusion des produits, comme décrit au paragraphe 7.2.

## **7.4. L'équipe de terrain en charge du renseignement de source humaine**

**7.4.1.** Le recours à des spécialistes du renseignement de source humaine dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies n'est pas courante. Mais la situation peut évoluer et dans ce cas l'équipe doit être capable de se coordonner avec la cellule de gestion de l'acquisition de l'information pour l'affectation des tâches. Lorsqu'il est fait appel aux renseignements de source humaine, une équipe U2X distincte devrait être mise en place pour faciliter la répartition des tâches entre la cellule et les équipes.

**7.4.2.** Plutôt que de laisser la section des plans affecter des missions spécifiques aux équipes chargées du renseignement de source humaine, il est plus judicieux que l'U2X examine les besoins en renseignement classés par ordre de priorité et, sur la base de ses connaissances des sources accessibles, qu'il détermine les questions susceptibles d'être prises en charge et qu'il confie ces missions aux équipes du renseignement de source humaine.

**7.4.3.** La mise en place de sources ayant accès au type d'informations requis est une opération qui peut s'avérer extrêmement longue. Les renseignements de source humaine ne doivent donc pas être considérés comme une possibilité de réponse rapide, du moins pas dans les premiers temps de l'arrivée d'une équipe à la mission. Souvent, l'affectation des tâches relevant du renseignement de source humaine ne pourra pas tenir compte des contraintes de temps associées à ces missions et il est donc préférable que l'U2X génère des questions fondées sur les besoins en renseignement et permette aux équipes de rendre compte de ce qu'elles sont spécifiquement capables d'acquérir. Une source fiable et éprouvée sera capable de réagir à des tâches urgentes et de répondre à des questions spécifiques, mais généralement l'U2X devrait se concentrer sur des demandes de rapports thématiques.

**7.4.4.** La nature des renseignements de source humaine et la menace potentielle correspondante pour la vie des informateurs font que ces moyens doivent rester très confidentiels. Les réseaux doivent être cloisonnés et séparés, et les équipes doivent faire en sorte de protéger l'identité des sources.

**7.4.5.** En ce qui concerne les rapports, les équipes chargées du renseignement de source humaine ne devraient pas se focaliser sur les phases décrites au paragraphe 3.7. L'accent doit être mis sur la fourniture de produits de qualité, en accord avec les questions confiées par l'U2X. Les rapports doivent inclure le niveau d'accès perçu dont dispose la source ainsi que sa fiabilité. Ces informations permettent aux analystes du renseignement de juger de la valeur des renseignements fournis. Par exemple, une source peu fiable avec un accès limité a peu de chances de pouvoir transmettre des informations clés contrairement à une source fiable bénéficiant d'un bon accès.

**7.4.6.** Pour toutes les opérations relevant du renseignement de source humaine, la politique et les orientations des Nations Unies doivent être strictement respectées.

## **7.5. Les patrouilles de reconnaissance à longue portée**

**7.5.1.** De par la nature de ces patrouilles, les tâches doivent leur être attribuées avant le déploiement, dans le respect des contraintes liées à l'environnement géographique. Cela étant, l'unité doit être joignable en cours de patrouille pour, le cas échéant, réagir à une éventuelle affectation dynamique.

**7.5.2.** Les officiers de liaison de la patrouille de reconnaissance à longue portée au sein de l'U2 devraient discuter de l'affectation des missions avec la cellule de gestion de l'acquisition de l'information afin de bien comprendre les moyens et les contraintes de l'unité. Ce type de patrouille est plus adapté aux tâches de surveillance et de reconnaissance, en particulier en l'absence d'équipes intégrées de renseignement de source humaine au sein de l'unité.

**7.5.3.** Dans la mesure du possible, l'unité doit aller au-delà des tâches assignées par la cellule de gestion de l'acquisition de l'information au sein de l'U2 et rendre compte de l'atmosphère générale dans les zones couvertes. Par exemple, signaler un marché généralement très fréquenté mais qui ne l'est pas le jour de la patrouille pourrait laisser entendre que la population locale est menacée et empêchée de mener ses activités normales. La patrouille de reconnaissance à longue portée est particulièrement utile pour soutenir l'élaboration de « modèles de comportement » et peut également agir efficacement en conjonction avec une unité de drones aériens ou d'aéronefs pilotés.

**7.5.4.** Sur le terrain, la patrouille de reconnaissance à longue portée doit être en mesure de fournir des comptes rendus rapides à l'U2 ou au G2, sachant que les rapports non urgents peuvent attendre le retour de l'unité à sa base pour bénéficier de communications plus performantes, en particulier si des images nécessitant une diffusion ont été prises.

**7.5.5.** Au retour, la patrouille doit également faire rapport du niveau d'acquisition pendant la patrouille au centre d'opérations du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance, qui à son tour communiquera avec la personne responsable du plan d'acquisition d'informations, à charge pour elle de s'assurer que la diffusion des besoins en renseignement est complète.



**7.5.6.** L'officière ou officier de liaison de la patrouille de reconnaissance à longue portée doit communiquer clairement à la section des plans de renseignement, surveillance et reconnaissance le temps de récupération dont l'équipe aura besoin avant un prochain déploiement sur le terrain.

## CHAPITRE HUIT



### 8. Résumé

**8.1.1.** Le présent manuel a pour but d'aider les missions à affiner leurs processus et procédures afin d'améliorer la manière dont elles gèrent leurs capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Ce domaine est un processus complexe et il faut du temps pour mettre en place des structures permettant un fonctionnement efficace. Le manuel a vocation à servir de guide et à conseiller les missions pour les épauler dans l'amélioration progressive de la gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance.

**8.1.2.** La meilleure façon de gagner en efficacité en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance est de suivre ces processus et de les adapter à la mission concernée. Il n'existe pas de solution universelle et les missions peuvent choisir de ne prendre que certaines parties du manuel et de les intégrer dans leurs pratiques quotidiennes.

**8.1.3.** Le processus d'acquisition de renseignements, de surveillance et de reconnaissance n'est jamais terminé, il s'agit d'une activité cyclique. Le plan d'acquisition d'informations ne sera jamais complet et de nouvelles demandes d'information seront toujours reçues pour soutenir de nouvelles activités des soldats de la paix. Pour assurer le succès de la gestion du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance, le facteur déterminant est une bonne communication : celle entre les diverses fonctions au sein de la section U2, celle entre l'U2 et les clients, et, avant tout, la communication avec les responsables de la mission afin de s'assurer que les priorités sont parfaitement comprises.

### Liste des abréviations

BECI	Besoin essentiel du commandant en information
EEI	Engin explosif improvisé
G2	Entité spécialisée dans le renseignement militaire opérant au niveau des secteurs
PFC	Pays fournisseur de contingent
RSO	Radar à synthèse d'ouverture
S2	Entité spécialisée dans le renseignement militaire opérant au niveau des bataillons
U2	Entité spécialisée dans le renseignement militaire opérant au niveau des états-majors des forces